

05/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2023**

**Présents :**

Laurence BERTRAND DORLEAC, Mathéa BOUDINET, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Antoine DEFRUIT, Pascale EISENBERGER, Jérôme GUEDJ, Yannig GOURMELON (arrivée à 10h, procuration à M. HEILBRONN), François HEILBRONN, Angèle KEIME VANDUICK, Eberhard KIENLE, Olivier ROZENBERG, Emma SALLEY, Manon VINCENT, Ethan WERB, Louise WAGENER, Dina WAKED.

**Absents ou excusés :**

Fabrice BOUJAABA, Nicolas CHAUSSIN, Inès FONTENELLE, Françoise FURIC (procuration à M. CORDONNIER), Victor GASPARD, Emeric HENRY (procuration à Mme WAKED), Jean-François HUCHET, Adrien LEHMAN (procuration à Mme EISENBERGER), Marie-Christine LEMARDELEY, Bathylle MISSIKA (procuration à Mme EISENBERGER), Catherine SUEUR, Dominique TAFFIN (procuration à Mme WAKED), François WERNER.

**Assistaient à la séance :**

Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Julie EYMANN	Représentante du Recteur de Paris
Pierre FRANÇOIS	Doyen de l'école de la recherche
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arancha GONZALEZ	Doyenne de l'école des affaires internationales
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Philippe MARTIN	Doyen de l'école d'affaires publiques
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie étudiante
Imola STREHO	Directrice exécutive de l'école de la recherche
Mathias VICHERAT	Directeur de l'IEP de Paris
Thayane VILAR BARBOSA	Juriste
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

\*

\* \*

I. Proposition de création d'une spécialité « Politiques d'éducation et de recherche » (École d'affaires publiques)	2
II. Proposition de changement d'intitulé du Master « International Energy » en Master « International Energy Transitions » (École des affaires internationales – PSIA)	6
III. Proposition de remise du titre de docteur Honoris Causa	6
IV. Présentation de l'école de la recherche	10
V. Point d'information sur le dispositif de lanceur d'alerte à Sciences Po	17
VI. Adoption du Procès-verbal provisoire de la séance du 21 mars 2023	20
V. Échange d'informations sur des questions diverses	20

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2023**

*La séance est ouverte à 9 h 09 par Dina WAKED.*

**Dina WAKED**

Bonjour à toutes et tous. Bienvenue ce matin à ce conseil. Sans plus tarder, nous pouvons commencer avec le premier point de l'ordre du jour. Il s'agit d'une proposition de création d'une spécialité « politiques d'éducation et de recherche » à l'École d'Affaires Publiques. Je cède la parole à Philippe MARTIN et à Anne-Solenne DE ROUX.

**I. PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE SPÉCIALITÉ « POLITIQUES  
D'ÉDUCATION ET DE RECHERCHE » (ÉCOLE D'AFFAIRES  
PUBLIQUES)**

**Philippe MARTIN**

Merci Madame la Présidente. Anne-Solenne DE ROUX et moi sommes très heureux de présenter cette proposition de création d'une spécialité. Je crois que vous avez eu le document, je ne vais pas aller trop dans les détails. Je rappelle qu'aujourd'hui nous avons 10 spécialités à l'École d'Affaires Publiques, ce serait une onzième spécialité. En fait, nous avons enlevé une spécialité qui s'appelait Management public qui ne fonctionnait pas bien. On l'a arrêtée. Pour revenir à l'origine, il y a 3 ou 4 ans, 3 étudiantes étaient venues nous voir pour faire cette proposition, qui était un peu différente, mais qui avait beaucoup des ingrédients que je vais présenter. Cela nous a paru être une proposition très intéressante autour de 2 sujets, l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et la recherche. Ce sont vraiment ces 2 bouts qui nous intéressent. Cela nous paraît très légitime de créer cette spécialité à Sciences Po, non seulement parce qu'il y a une activité de recherche académique très forte à Science po autour de ces sujets dans les différents centres de recherche, mais aussi si parce qu'il y a un véritable besoin. Les discussions qu'on a eues à la fois au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de l'Éducation nationale nous ont montré qu'il y avait un fort soutien de leur côté parce qu'il y a un besoin de renouvellement des cadres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale qui a été exprimé. Il y a des enjeux nouveaux, on les connaît, ils sont dans le débat public, politique, sur la question des inégalités à l'école et dans l'université, la question du numérique, des questions institutionnelles en termes d'autonomisation des acteurs qui appellent un renouvellement des cadres. C'est une spécialité pour laquelle on considère qu'il y a des débouchés, qui sont assez importants et assez riches. Ils ont été précisés à la fois dans nos entretiens avec les différents recteurs, les deux ministères. De ce point de vue, on est assez confiant sur le fait qu'il y a des débouchés professionnels qui seront importants. Ce n'est pas un master, je le rappelle juste d'un point de vue institutionnel. Nous avons 2 Masters à l'École d'Affaires Publiques et 10 spécialités. Celle-ci serait une onzième. Ce n'est donc pas la création d'un master. Quand on crée une spécialité, on prend un risque. Là, l'enjeu, c'est d'avoir un nombre d'étudiants suffisamment important. Il faut à peu près une trentaine d'étudiants dont certainement une vingtaine viendrait du Collège. Il faut qu'il y ait une demande suffisante, un intérêt suffisant, des étudiants qui viennent du collège sinon, on prendra notre décision d'ici 2 ou 3 ans. Il faut qu'on fasse une période de rodage. Comme toutes les spécialités de l'École d'Affaires publiques, c'est une spécialité qui est à la fois académique et professionnelle, c'est-à-dire qu'elle va se fonder sur des cours qui sont des cours académiques, qui seront donnés par des membres de la faculté permanente. Je rappelle, il y a une recherche active sur ces sujets, donc on n'aura pas de mal à trouver des enseignants qui seront très intéressés pour enseigner dans cette spécialité. Il y aura aussi des professionnels, ce qui est important, en particulier en termes de débouchés professionnels, que ce soit une spécialité professionnalisante. De ce point de vue, la concurrence qui est déjà existante est plus académique et moins professionnalisante. En termes de débouchés, ce sont à la fois les universités, les rectorats, les ministères, il y a aussi tout ce qui est à l'international, sur les organisations internationales, l'aide aux développements sur un certain nombre de pays, les questions d'éducation dans les pays en voie de développement seront présentes, les écoles privées, même si l'objectif principal, c'est le public. On a identifié une directrice scientifique, Bénédicte ROBERT, la rectrice de l'académie de Poitiers qui a fait sa thèse ici à Sciences Po avec Agnès VAN ZANTEN, sur les questions d'inégalité dans le système scolaire, qui a un profil professionnel,

mais aussi une dimension académique. Comme dans toutes spécialités à l'École d'Affaires Publiques, il y a 6 cours obligatoires. Je ne vais pas revenir dessus, vous la liste de ces 6 cours obligatoires, qui sont des cours avec une dimension académique assez forte. Et puis, un certain nombre de cours électifs qu'on va créer au fur et à mesure en fonction du nombre d'étudiants. Je ne sais pas si Anne-Solenne tu veux rajouter des points, mais on est évidemment là pour répondre à vos questions.

### **Antoine DEFRUIT**

Merci pour votre présentation. Je passe rapidement sur le principe de la création de spécialité, on est totalement pour. Vous avez expliqué pourquoi, je ne vais pas répéter tous les points que vous avez soulevés. Simplement, j'ai quelques interrogations, d'abord sur les enseignements de cette spécialité. On peut se réjouir que ça se traduit... on ne met pas un nom sur des choses qui existent déjà. On vient vraiment faire des recrutements, on crée nos enseignements et ça, je pense que c'est une logique qu'on doit adopter de manière générale. J'observe que sur les cours particuliers aux questions d'éducation et de recherche, il n'y a pas de distinction entre Master politique publique et le Master affaires européennes, il me semble. Or, il y a des problématiques qui sont particulières à la France et qui peuvent être différentes dans le reste de l'Europe. Est-ce qu'il y a quand même une distinction qui est prévue sur ce sur ce point-là ? Sur le lien avec la recherche, vous soulevez à raison dans la note que vous nous avez transmise, sur l'importance des liens avec la recherche et l'importance des débouchés professionnels dans la recherche. J'aimerais savoir quel lien vous avez prévu directement pendant les études avec l'école de la recherche que ce soit sur des enseignements particuliers, sur des passerelles entre les programmes et puis sur les questions des moyens évidemment, pour que cette spécialité puisse atteindre ses objectifs. Peut-être qu'Audrey COURIOL me rejoindra sur ce point. Il me semble que déjà les coordinateurs pédagogiques ont beaucoup de travail, en particulier à l'École d'Affaires Publiques. Est-ce qu'il y a des recrutements au niveau des personnels administratifs qui sont prévus ? Et puis, en termes de financement, vous avez, à raison, soulevé que cette spécialité aurait un coût. Et parallèlement, vous dites que le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur de la recherche ont d'ores et déjà exprimé leur soutien : est-ce que ce sera un soutien sonnante et trébuchant ? Merci beaucoup.

### **Louise WAGENER**

Depuis plusieurs semaines, vous nous expliquez qu'il y a une volonté de mieux gérer les effectifs à l'École d'Affaires Publiques, en rationalisant notamment un bon nombre d'étudiants issus du collège universitaire. Est-ce que vous n'avez pas peur que cette nouvelle spécialité amène encore plus d'étudiants dans votre école et ne la rende encore plus attractive qu'elle ne l'est déjà ?

### **Simon CORDONNIER**

Je vous remercie.

Merci pour la qualité des documents transmis et le caractère complet de la présentation.

Je salue le processus va dans le bon sens, avec une association large, qui s'est fait en prenant le temps, et qui s'appuie sur les différentes compétences internes sur ces sujets.

On peut imaginer qu'au-delà de l'EAP, il y aura un intérêt ultérieur à décliner ces thématiques pour de la formation exécutive, y compris en interne à Sciences Po. J'ai néanmoins des interrogations sur les moyens humains. Comment cette spécialité sera gérée par l'équipe de l'école ? Des recrutements sont-ils prévus ?

### **François HEILBRONN**

C'est un beau projet. J'avais juste une question. Comment avez-vous identifié que les débouchés pour 30 élèves diplômés de ce Master sont vraiment là ?

### **Philippe MARTIN**

Je vais répondre sur la question un peu provocatrice. Soyons clair, l'objectif de l'École d'Affaires publiques, ce n'est pas de gérer ses effectifs en étant moins attractive. Je crois que ce qu'il faut rappeler, c'est que la question de tension sur le nombre d'étudiants à l'École d'Affaires Publiques ne se joue pas de la même manière dans toutes les spécialités. En fait, il y a des spécialités qui sont clairement en tension, en premier lieu, la spécialité administration publique. Il y a des spécialités à l'École d'Affaires Publiques qui ne sont pas en tension. L'idée n'est pas d'augmenter le nombre d'étudiants à l'École d'Affaires Publiques. L'objectif, c'est que les étudiants se retrouvent mieux dans une spécialité qui les

intéresse et qui est plutôt un déplacement des étudiants en particulier qui viendraient du collège sur cette spécialité. Donc, l'objectif ce n'est pas d'augmenter le nombre d'étudiants l'École d'Affaires Publiques mais plutôt de déplacer ces étudiants, en particulier ceux qui viennent du collège, lesquels nous ont montré des signes sur le fait qu'ils étaient intéressés par cette spécialité. Je pense qu'il y a des étudiants qui, aujourd'hui, vont en administration publique, peut-être aussi en politique sociale, car c'est le sujet qui est le plus proche, ils pourraient être intéressés par cette spécialité. Cela me permet de rebondir sur la question de François HEILBRONN. Tout ça n'est pas scientifique, je suis économiste, j'aime bien regarder l'offre et la demande, mais je ne suis pas capable de quantifier aujourd'hui la demande de débouchés sur des étudiants qui viendraient près de Sciences Po avec cette spécialité. Ce qui nous a rassuré avec Anne-Solenne DE ROUX, c'est qu'à la fois du côté des rectorats, des universités et des ministères, il y a eu chaque fois, car oui, nous avons besoin de renouveler l'encadrement. C'est vrai que les réformes, qui ne datent pas d'ailleurs de ce gouvernement, sur davantage d'autonomie, d'expérimentation au niveau local, au niveau des universités, au niveau des recteurs, font qu'on a besoin de cadres qui ont une vision à la fois assez large et qui ont des connaissances en droit, en économie, sur les questions européennes, par exemple, pour gérer des projets de recherche, mais qui ont quand même aussi une connaissance du secteur et qui sont intéressés par le secteur éducatif. Je suis incapable de dire il y a 30 postes, il y a une demande de 30 postes.

### **François HEILBRONN**

Ma question était que ma connaissance du monde du rectorat, que vous avez encore mieux que moi, c'est que c'est un monde assez clos où on aime les agrégés, les universitaires et où on ne cherche pas forcément la diversité.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Sur ce point, précisément, c'est le fruit des discussions qu'on a eues. Quand les étudiants nous ont sollicités avec cette proposition de création de programme, leur proposition était davantage centrée sur les enjeux de l'éducation nationale, et pas du tout sur l'enseignement supérieur et la recherche. Nous sommes allés rencontrer un certain nombre d'acteurs pour nous assurer aussi qu'il y avait de la place pour de jeunes diplômés qui n'auraient pas le profil de ceux qui exercent aujourd'hui, notamment dans les rectorats. Cette demande est très forte. J'imagine qu'il y a encore dans certains rectorats un peu de fossilisation et de demande de profils identiques. Néanmoins, il y a beaucoup de lieux dans lesquels il y a ce besoin de renouvellement des cadres, qui nous a été confirmé à plusieurs reprises. S'agissant des débouchés qu'on a identifiés de manière plus précise, notamment dans le secteur privé, cela correspond à des offres d'emploi que l'on reçoit et que l'on diffuse aux étudiants. Cela correspond à un besoin. On se dit que nous serons en mesure de proposer des profils qui seront mieux formés sur ces sujets.

### **Philippe MARTIN**

Je rappelle qu'à Sciences Po même, il y a beaucoup de cas qui ne sont pas passés par cette spécialité, mais dans l'université, à Sciences Po et dans d'autres institutions académiques, les responsables pédagogiques pourraient très bien être formés par ce type de formation. Sur les coûts, on n'a pas demandé un soutien spécifique au ministère. Je vous rappelle que le ministère finance en partie le budget de Sciences Po, et donc de toutes les formations. Si on allait dans cette direction, sous le contrôle du directeur, on demanderait au ministère de la transition, un soutien pour la spécialité énergie, etc., pourquoi pas. Typiquement, ce type de financements qui sont fléchés, c'est plutôt sur des chaires ou sur des projets spécifiques, ça n'est pas sur des enseignements généraux. J'aurais un peu de mal à aller demander un financement spécifique, mais, pourquoi pas, dans le futur, une chaire autour de ces sujets et là, en effet, on irait demander le financement du ministère. MAE et MBP, il n'y aura pas d'enseignement spécifique master affaires européennes et le master politique publique. Je rappelle que les spécialités sont transverses entre ces 2 Masters. Ce qui est vrai, c'est qu'il y aura au moins un cours comparatiste des systèmes d'éducation et de recherche en Europe. Il y aura une dimension internationale, mais il n'y aura pas de différenciation entre les 2 Masters, ce n'est pas comme ça que seront structurés les spécialités. L'école de recherche, Anne-Solenne, tu peux rappeler le research track.

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Sur les liens avec l'école de la recherche, les étudiants, comme dans n'importe quelle spécialité de l'École d'Affaires Publiques, pourront dans le cadre de ce nouveau programme dédier leur semestre 4 à la rédaction d'un mémoire ou ils pourront opter pour le research track qu'on a construit avec l'école de

la recherche. Cela nous permet de maintenir ces liens. Le mode de fonctionnement sera exactement similaire à celui des autres spécialités. Sur la question de l'encadrement et des ressources humaines, c'est une question qu'on s'est posée au moment où on a réfléchi à ce projet. Aujourd'hui, on a fermé une spécialité et on a un autre programme Master en arts politiques, SPEAP, qui va être transféré à la rentrée prochaine vers la maison des arts et de la création. Cela nous permet de dégager du temps auprès d'un assistant pédagogique et d'une responsable pédagogique. Cela nous permet de nous assurer que la charge de travail sera supportable et absorbable par ce binôme, tout en limitant, car on sait aussi que c'est une spécialité qui n'atteindra jamais 100, 120 étudiants. En rythme de croisière, c'est une spécialité qui devrait en accueillir 30 ou 40.

### **Dina WAKED**

J'ajoute quelque chose sur l'école de la recherche. Je pensais à l'inverse, si ce ne serait pas aussi intéressant pour les doctorants, par exemple, d'avoir la possibilité de prendre quelques cours de ce master, car la plupart des doctorants terminent dans l'éducation supérieure. Il ne s'agit donc pas seulement du track research vers l'école de la recherche, mais l'inverse ? Est-ce que c'est quelque chose qui est faisable ?

### **Anne-Solenne DE ROUX**

Sur le principe, oui, mais tout dépend des effectifs. On le fait aujourd'hui quand on le peut, quand on a de la place dans les cours, mais ça rejoint la remarque de Louise, on accorde la priorité aux étudiants de l'école et si on a la possibilité d'accueillir des étudiants d'autres écoles, notamment de l'école de la recherche, on le fait, mais de manière plus artisanale.

### **Philippe MARTIN**

La discussion, l'interaction entre l'école de la recherche et ce programme, il me semble que Sciences Po a une parfaite légitimité d'être un centre de réflexion et de discussion politiques sur ces questions de recherche et d'enseignement. On est de grands innovateurs en France sur ces questions d'éducation, d'enseignement supérieur, sur les questions de l'inégalité dans les questions d'éducation. Je pense que cette spécialité, c'est aussi l'occasion que Sciences Po soit au centre d'un certain nombre de discussions sur ces questions d'éducation et de recherche.

### **Mathieu VICHERAT**

Une remarque. On en avait parlé. Nous misons sur le fait que cela va être attractif, qu'il va y avoir une montée en puissance en termes d'effectifs. Après, on va être aussi très pragmatique. Si on se rend compte que ça ne rencontre pas un public, que ça ne prend pas, évidemment, on en tirera les conséquences. On n'est pas pour une pérennisation d'un dispositif qui ne serait pas attractif. Il y a aussi cette dimension sinon de réversibilité, en tout cas de pragmatisme par rapport à la formation.

### **Philippe MARTIN**

C'est ce qui avait été fait pour la spécialité management public. On a fait une expérience, elle a raté, on en a tiré les conséquences, on la ferme.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup. On peut passer au vote à main levée. Je laisse Madame GASMI annoncer les procurations.

### **Ismahane GASMI**

Madame FURIC donne procuration à Monsieur CORDONNIER, Monsieur GOURMELON à Monsieur HEILBRONN, Monsieur LEHMAN et Madame MISSIKA à Madame EISENBERGER, Monsieur HENRY et Madame TAFFIN à Madame WAKED.

### **Dina WAKED**

Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? C'est donc un vote à l'unanimité sur la création de la spécialité Politiques de l'éducation et de la recherche.

*La création d'une spécialité « Politique d'éducation et de recherche » est approuvée à l'unanimité.*

## **II. PROPOSITION DE CHANGEMENT D'INTITULÉ DU MASTER «INTERNATIONAL ENERGY» EN MASTER «INTERNATIONAL ENERGY TRANSITIONS» (ÉCOLE DES AFFAIRES INTERNATIONALES – PSIA)**

### **Dina WAKED**

On peut passer au deuxième point de l'ordre du jour concernant la proposition de changement d'intitulé du master « international energy » en master « international energy transitions » (École des Affaires Internationales – PSIA). Je cède la parole à Madame Arancha GONZALEZ, doyenne de PSIA, pour nous présenter cette proposition de changement.

### **Arancha GONZALEZ**

Merci beaucoup. C'est un changement d'intitulé d'un Master. Les crédits, les structures du Master ne changent pas. C'est la mise en cohérence du titre de ce Master avec son contenu. En 2010, quand l'école était lancée, l'énergie était traitée à l'intérieur des questions environnementales. On a décidé de la sortir et de construire un Master spécifique en 2011, car il y a des problématiques spécifiques qui se posent sur les questions énergétiques. En plus de l'aspect environnemental, il y a une question de sécurité. Il y a aussi une question de compétitivité. À ce moment-là, le focus était plus Énergie au sens traditionnel, pétrole, gaz, charbon. Au fil du temps, on a ajusté les contenus de la maquette, qui est aujourd'hui plus focalisée sur la manière dont les pays vont faire la transition. C'est pourquoi c'est « transitions » au pluriel, car chaque pays va le faire de manière différente. On pense que c'est une manière de mieux exprimer ce que les étudiants vont pouvoir trouver quand ils viennent étudier le Master en énergie. On a consulté les élèves du Master. On a consulté tous les professeurs qui enseignent dans le Master. On l'apporte ici pour la décision du conseil.

### **Dina WAKED**

Y a-t-il des remarques ou des questions ? La note était très claire. Merci pour la présentation. S'il n'y a pas de remarque ou de question, on peut directement passer au vote. C'est aussi un vote à main levée. Par Zoom, vous pouvez voter aussi en levant la main. Y a-t-il des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. C'est donc adopté à l'unanimité.

*Le changement d'intitulé du master « International Energy » en master « International Energy Transitions » est approuvé à l'unanimité.*

## **III. PROPOSITION DE REMISE DU TITRE DE DOCTEUR HONORIS CAUSA**

### **Dina WAKED**

On passe au troisième point. C'est aussi Madame GONZALEZ qui nous présente la proposition de remise du titre de Docteur Honoris Causa. Je vous cède la parole.

### **Arancha GONZALEZ**

Merci. Sur ce point de l'ordre du jour, je parle au nom de l'institution. Ce n'est pas un doctorat honoris causa de PSIA. Il s'avère simplement que j'étais en contact avec son bureau et j'ai donc donné suite à ce dossier. Le doctorat honoris causa était imaginé comme une contribution au 150<sup>e</sup> anniversaire de Sciences Po pour une triple raison. D'abord, le renforcement des relations franco-allemandes, dans lesquelles elle s'est beaucoup investie pendant ses années en tant que chancelière. Deux, de par son engagement pour l'Union européenne et l'Europe au sens plus large. C'est un message fort que cette institution veut donner. C'est aussi l'importance qu'elle donne aux affaires d'intégration européenne. Trois, de par l'œuvre qu'elle a toujours montrée pour la coopération internationale. Ce sont les 3 raisons. Cela s'inscrit dans une logique qui est celle de Sciences Po. On a fait ça 27 fois. Il y a des personnalités académiques, mais aussi politiques. Elle s'inscrit plus dans les personnages politiques.

## **Olivier ROZENBERG**

Qui est-ce ?

## **Arancha GONZALEZ**

C'est Angela MERKEL à qui on propose d'octroyer le Doctorat Honoris Causa. Elle n'a pas accepté un doctorat honoris causa depuis qu'elle a quitté son mandat. Ce serait la première fois qu'elle se montre un peu plus publique et politique. Pour l'institution, je crois que c'est un grand honneur.

## **Mathieu VICHERAT**

Je veux rajouter à l'excellente présentation d'Arancha qu'il y a aussi le rôle que la chancelière a joué par rapport à la crise migratoire et l'accueil des migrants. Il est vrai que dans le cadre de notre projet de création d'une maison de la liberté académique, avec l'accueil d'étudiants réfugiés et d'enseignants réfugiés, il nous paraissait cohérent d'avoir cette position par rapport au rôle qu'Angela MERKEL a pu avoir dans sa politique d'accueil de migrants et de réfugiés.

## **Alain CHATRIOT**

C'est juste pour compléter ce que vient de dire notre Directeur. C'est un peu paradoxal, mais j'ai plaisir d'être à Berlin où je suis encore pour quelques jours. 2015 a été un moment politiquement important. Ensuite, il y a eu des débats autour de cet enjeu d'accueil des réfugiés lors de la crise, mais comme déclaration politique, ce n'est pas rien. C'était aussi le point qui manquait dans le court descriptif qu'on a reçu pour la proposition. Il me semble que ça doit vraiment faire partie des axes importants à souligner. C'est d'ailleurs aussi à ce titre qu'elle a reçu le prix Nansen l'an dernier. En plus des éléments qui ont été rappelés dans la note, c'est vraiment une dimension importante. Comme Arancha l'a rappelé, ce n'est pas la première fois qu'un doctorat honoris causa est remis à une personnalité politique. C'est aussi une tradition du monde universitaire. Cela oblige à des choix très réfléchis. On peut considérer qu'il y a beaucoup d'éléments qui peuvent justifier ce choix. Pour ma part, je m'y reconnais tout à fait, en soulignant cet aspect de réaction politique face à la crise migratoire, à un moment où, ce discours-là n'a pas été tenu par beaucoup d'acteurs à l'échelle européenne.

## **Olivier ROZENBERG**

C'est une très bonne idée. C'est vrai qu'elle n'a fait aucun discours depuis qu'elle a quitté le pouvoir. Sauf erreur, les doctorats honoris causa doivent être rattachés à une discipline, quand bien même ils sont attribués à des non-universitaires, non ? Alors, si Michel le dit...

## **Louise WAGENER**

L'attribution de ce doctorat honoris causa nous a un peu interrogés. On pensait que la tradition était de le décerner à des chercheuses ou chercheurs. Si c'est par rapport au fait que Madame MERKEL soit physicienne, et certainement une très bonne, on peut totalement comprendre. Si c'est pour simplement célébrer sa personnalité, sa carrière politique, pour nous, c'est un peu plus gênant. Évidemment, on ne peut que se réjouir de sa longévité, de voir qu'une femme politique puisse avoir une si grande longévité politique, surtout à la tête d'un pays aussi important, que ce soit économiquement, politiquement, que l'Allemagne, mais de là à célébrer, en quelque sorte, la politique qu'elle a menée pendant 16 ans en Allemagne, ce n'est peut-être pas très opportun pour nous. Il faut rappeler que, malgré le fait qu'on la surnomme Klima-Kanzlerin, l'Allemagne reste l'un des pays les plus émetteurs de gaz à effet de serre en Europe, Madame MERKEL, c'est quelqu'un qui a été très longtemps opposé au salaire minimum, ce sont ses alliés dans sa coalition, notamment la SPD, qui lui ont pressé la main. C'est une femme qui a aussi longtemps été opposée au mariage pour tous. Tous ces exemples nous interrogent réellement sur le pourquoi on attribue ce titre à Madame MERKEL. Au-delà, c'est aussi pourquoi est-ce que notre école décerne un doctorat honoris causa à une femme, ou un homme politique, peu importe, plutôt qu'à un universitaire.

## **Mathieu VICHERAT**

On l'a dit, nous ne sommes pas une école universitaire comme les autres. Ne l'étant pas, nous décernons des prix y compris à des acteurs, actrices du politique. On a eu un doctorat honoris causa à LULA peut-être que vous auriez été plus en faveur de ce doctorat-là, on a eu aussi un doctorat honoris causa pour Vaclav HAVEL, ou Boutros BOUTROS-GHALI. La tradition de Sciences Po est aussi de décerner des doctorats honoris causa au titre de fonctions politiques. Il y a plein d'aspects que vous évoquez sur

lesquels on peut se rejoindre. Arancha l'a dit, il y a des points sur lesquels ça entre en résonance avec l'histoire de Sciences Po, le rapprochement franco-allemand, la construction franco-allemande, l'accueil des réfugiés. C'est tout ce que je voulais vous dire, mais en tout cas, ce n'est pas une entorse par rapport à une tradition éprouvée de remises du doctorat honoris causa.

### **Sergei GURIEV**

Je rajoute un mot. Madame MERKEL est une universitaire. Elle a un doctorat en physique, mais ce n'est pas pour ses recherches en physique que son nom est proposé aujourd'hui. C'est complètement normal pour les universités non françaises de donner un doctorat honoris causa à un homme ou femme politique. Je voudrais ajouter que le plan de relance en 2020 était un moment très important pour l'Europe au niveau économique. Baptisé « Next generation EU », ce plan a changé la donne pour les affaires fiscales, monétaires et économiques européennes. Maintenant, c'est un moteur de croissance économique dans les pays du sud de l'Europe, y compris la Grèce. Angela Merkel a également pris position contre la politique de POUTINE. Elle est maintenant critiquée pour Nord stream 1 et 2. En fait, elle s'est battue contre Nord stream 1 et 2, mais elle a été forcée par les lobbies allemands. Elle a sauvé l'opposant russe, Alexeï NAVALNY, prisonnier politique n° 1 dans le monde. C'était vraiment très important pour la cause de la liberté académique et la liberté politique dans le monde. Elle a joué un rôle déterminant avec le président MACRON mais c'est Madame MERKEL qui a sauvé Alexeï NAVALNY.

### **Arancha GONZALEZ**

D'abord, une université fait toujours un choix quand elle décide de proposer un doctorat honoris causa. Quand ce sont des académiciens, c'est plus simple. On regarde les publications, les prix, les médailles. Quand ce sont des personnages politiques, c'est un peu plus compliqué. Il peut y avoir de la lumière, mais il y a aussi des ombres. Je prends l'histoire de Madame MERKEL, c'est vrai, vous dites que l'Allemagne est encore l'émetteur le plus large, mais je peux répondre que c'est elle qui a sorti l'Allemagne du nucléaire. En Allemagne, c'est un sujet qui faisait la controverse. Elle est allée dans le sens de ce que la population voulait. On peut dire qu'elle n'a pas été pour le mariage pour tous, mais elle a fait une loi pour inscrire Equal pay for work of equal value. On peut dire qu'elle n'a pas... elle a doublé le budget de la coopération au développement. C'est à ce titre qu'on a voulu mettre ça dans la catégorie de coopération internationale, que ce soit migration, développement, commerce, climat, c'est quelqu'un qui s'est battu pour plus de coopération internationale. Qu'il y ait un désaccord idéologique, c'est normal. Ce n'est pas ma famille politique, par exemple. Cela ne m'empêche pas de voir que dans l'histoire de notre continent, elle a laissé une trace que d'autres, dans ma famille politique, n'ont pas laissée. C'est un peu cette reconnaissance qu'on veut célébrer à travers ce doctorat.

### **Simon CORDONNIER**

C'est directement lié à ce que vient de très bien dire Madame GONZALEZ. Qui prononcera le discours ? Je suppose qu'il y a un discours du directeur, bien entendu, mais y aura-t-il un discours, peut-être de vous Madame GONZALEZ, ou d'une autre personnalité, pour justement pointer qu'on attribue un doctorat honoris causa à cette personnalité ? C'est vrai aussi dans le monde académique, personne ne fait l'unanimité, personne n'a un parcours totalement parfait. Tout choix de Sciences Po a vocation à prendre une personnalité qui ne reflète pas intégralement la position politique de Sciences Po qui, à mon sens, n'existe pas et n'a pas vocation à exister. Par contre, on a des valeurs, donc si on peut pointer dans la remise les valeurs sur lesquelles on se retrouve dans son parcours, ça me semble tout à fait justifié, de par le pluralisme et par les doctorats honoris causa précédents qu'on a pu remettre et les suivants qu'on remettra. On peut équilibrer les choses. Encore une fois, je ne pense pas qu'il y ait une personnalité qui a vocation à incarner totalement et intégralement, complètement, la pensée Sciences Po.

### **Mathieu VICHERAT**

Sur les prises de parole, on est en train de s'organiser avec Arancha sur l'organisation générale. On en parle aussi avec les équipes. On vous dira rapidement ce qu'il en est.

### **Antoine DEFRUIT**

Il est vrai qu'instinctivement, j'ai pu ressentir les inquiétudes que ma camarade partageait. Cela étant, je me suis souvenu qu'on avait effectivement accordé le titre de docteur honoris causa à LULA, donc quelque part, ça fait 1 partout. Il y a quand même, je pense, des éléments politiques sur lesquels on peut trouver du consensus dans son parcours. D'abord, parce que c'est un symbole fort de donner ce titre à

une femme. Je ne sais pas si vous avez compté, on l'a donné à 22 hommes et 5 femmes. On ne va pas, certes, se mettre maintenant à le donner qu'à des femmes, par principe, pour rééquilibrer, mais quand même, c'est important. Effectivement, vous avez eu raison de rappeler, Monsieur VICHERAT, son action en 2015, parce qu'aujourd'hui on l'a oublié, mais c'était absolument énorme quand cela a été décidé. On se rend compte aujourd'hui d'ailleurs, quand on fait des analyses a posteriori, que ça n'a eu que des conséquences positives. Ça n'a pas été à cause de la crise migratoire, comme certains ont pu le dénoncer. Et puis, au-delà des détails de la politique que Madame MERKEL a pu mener, sur lesquels on peut discuter, il est certain que durant 16 années, si je ne me trompe pas, elle a su maintenir la culture de la coalition, qui est propre à l'Allemagne. Je pense qu'on pourrait s'en inspirer à certains égards. De toute manière, il y a toujours un choix politique. Simplement, peut-être de manière plus large, j'entends bien que le choix des personnes à qui on décerne ce titre, c'est un petit peu le fait du prince. Ce serait intéressant d'avoir un tout petit peu plus d'éclairage sur la manière dont ce nom a émergé, sur la fréquence à laquelle on décide d'accorder ce titre, sur tout le processus de réflexion qu'il y a eu derrière.

### **Jérôme GUEJ**

Je vais être bref. Je trouve que c'est un choix qui fait sens, au-delà des divergences politiques. J'ai soutenu des candidats face à Angela MERKEL, mais on peut saluer les raisons qui ont présidé à ce choix. J'ai un argument qui me séduit beaucoup dans la proposition. D'une certaine manière, sa prise de parole publique dans ce cadre, pour la première fois, se fait à Sciences Po, c'est aussi un rayonnement pour l'institution et une confirmation de son rôle et du choix réciproque. Cela veut dire qu'elle considère Sciences Po dans la construction européenne, dans la défense d'un certain nombre de valeurs, il y a des convergences qui sont partagées donc, tout ça fait sens. Je voulais juste venir un peu en découverte et prolonger la question qui a été posée. J'ai découvert 27 honoris causa depuis 89, avec des périodicités très éclectiques. Je veux poser la question de voir comment on s'y prend, quel est le processus de sélection, d'émergence, d'alternance entre académique et politique. Et puis, question pratique, est-ce qu'on sait déjà le sens qui sera donné à la remise ? Car pour les étudiants, pour la communauté éducative, c'est aussi un moment qui fait sens. Je me rappelle de Vaclav HAVEL ici. Je fais partie de ces étudiants qui l'avaient accueilli en 1990 à Sciences Po quand il était venu. Sait-on déjà à quel moment c'est programmé ?

### **Mathias VICHERAT**

Je laisserai Michel, la mémoire vivante de Sciences Po, notamment sur ces sujets. Il n'y a pas de règle précise. On a souhaité avoir une méthode qui a consisté à faire émerger des propositions, notamment venant de la communauté académique. La proposition de celle-ci a été de remettre un doctorat honoris causa à Mémorial, Elena ZEMKOVA, sa représentante, l'année dernière. Dans le cadre des 150 ans, on avait d'abord eu cette remise de doctorat honoris causa. Ensuite, on s'était dit, avec Laurence et d'autres, qu'on pouvait avoir dans la remise prochaine une espèce de triptyque qui disait aussi quelque chose de ce qui était Sciences Po. Un triptyque qui est d'abord une dimension académique. Et là, c'est la liberté académique, la liberté de recherche, notamment pour Mémorial. Ensuite, on voulait un acteur ou une actrice politique qui avait marqué par son action une forme de résonance par rapport aux valeurs et à l'histoire de Sciences Po. Il y a eu des discussions et des réflexions. Le nom d'Angela MERKEL a émergé à ce moment-là. On réfléchissait, mais rien n'est encore arrêté, sur le nom d'un ou d'une artiste qui pourrait aussi incarner l'ambition de Sciences Po. On n'a pas encore arrêté complètement les choses et donc évidemment, peut-être plus en amont, car la sensibilité sera moins grande, on pourra en discuter, partager avant un vote dans les instances. Là, le sujet, c'est qu'il y avait par ailleurs une logique de confidentialité demandée par les équipes de la chancellerie. Sa parole est très rare. Comme Jérôme le disait, on est très honoré qu'elle vienne à Sciences Po et s'exprime pour la première fois en dehors des frontières de l'Allemagne. C'est quand même une marque de reconnaissance de l'institution qui, je pense, doit nous honorer.

### **Dina WAKED**

Merci pour toutes ces clarifications. S'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer au vote. C'est un vote à bulletin secret en ligne.

Tout le monde a voté, nous allons pouvoir dépouiller.

Nous avons 4 votes blancs et 19 pour.

*La remise du titre de Docteur Honoris Causa à Madame Angela Merkel est approuvée.*

## IV. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DE LA RECHERCHE

### Dina WAKED

Le 4<sup>e</sup> point de l'ordre du jour, c'est une présentation de l'école de la recherche. Je souhaite la bienvenue à Pierre François, doyen de l'école de la recherche et Imola STREHO, directrice exécutive. Je vous remercie pour le bilan envoyé et je vous cède la parole pour la présentation.

### Pierre FRANÇOIS

Merci de nous accueillir ici. On m'a dit qu'un temps de 10 min était réservé. Je passe très vite sur la présentation, puisque je vous ai communiqué quelques éléments écrits qui permettent, je pense, de cadrer la discussion. Je voudrais souligner 3 éléments sur la base des documents que vous avez fait parvenir. Le premier document est relatif à une transformation assez profonde de l'école au cours des 5 dernières années qui touche à son internationalisation. C'était la feuille de route qui m'avait été donnée par Frédéric MION et qui tenait dans une formule : il fallait mettre Sciences Po sur la carte. Le point de départ de cette injonction, c'était qu'un effort considérable avait été fait en matière de production de recherches et que Sciences Po avait considérablement gagné en visibilité en termes de recherche en sciences sociales, mais sa formation à la recherche qui était de bon niveau était insuffisamment visible à l'échelle continentale. Il s'agissait de mettre Sciences Po sur la carte de l'Europe en matière de formation à la recherche. On peut dire qu'aujourd'hui nous y sommes. Si l'on regarde, c'est un indicateur parmi d'autres, les flux entrants ou les flux sortants de masterants ou de doctorants, nous voyons que le nombre de candidatures a considérablement crû, que le placement à l'international de nos masterants comme de nos doctorants, que ce soit sur les marchés du travail académiques ou non académiques sont excellents. Par conséquent, Sciences Po et l'école de la recherche de Sciences Po sont désormais sur la carte. Cela dit, sur la carte, nous apparaissions dans une situation de grande fragilité. Je l'ai indiqué dans un des documents que je vous ai envoyés. Nous y apparaissions maigres. Nous sommes identifiés, nous avons beaucoup de candidats qui viennent chez nous tous les ans, mais, notamment en doctorat, là où la LSE, propose entre 100 et 150 contrats doctoraux chaque année, là où EUI, selon les années, propose entre 70 et 110 contrats doctoraux, nous en proposons 30 pour des maisons qui sont identifiées par les candidats sur un pied à peu près d'égalité, à tort ou à raison. En l'occurrence, nous ne pouvons pas maintenir notre position à l'échelle internationale si nous restons sur un niveau de contrats doctoraux de ce type. Un autre point sur l'internationalisation qui me semble être nécessaire de souligner, c'est la question de nos liens avec le Global South. Je sais que c'est une question qui tient à cœur à Dina. On en a beaucoup parlé quand Dina était directrice des études doctorales de droit. Cette question-là, je l'ai un peu creusée, notamment dans le cadre de la préparation du rapport HCERES. Il m'est apparu 2 choses. La première chose, c'est que nos étudiants internationaux sont avant tout des étudiants européens. Ce qui n'est pas forcément un problème. Je pense que c'est notre assise aussi. Cela signale un manque qui est la question du lien avec le Sud. Quand on regarde les étudiants du Global south et qu'on regarde de près leur trajectoire, on se rend compte que nous les recrutons dans les institutions du Global North. Cela signale une sociologie très particulière de ces étudiants, qui n'est pas nécessairement là aussi problématique, mais je pense qu'il faut être prêt à regarder.

Le 2<sup>e</sup> point que je voudrais évoquer, j'irais plus rapidement là-dessus, c'était aussi au cœur de ce que nous avons essayé de faire. C'était de normaliser le fonctionnement de notre école et d'en faire une école de plein exercice à l'intérieur de Sciences Po. Si je dois résumer les choses d'un mot, je dirais que sur le master, c'est fait et ça s'est fait de manière relativement fluide. La vraie difficulté à mon sens est sur le doctorat. Je voudrais profiter de pouvoir m'exprimer dans cette enceinte, c'est la première fois qu'un doyen de l'école de la recherche s'y exprime, pour dire avec force et avec une forme de fermeté que le doctorat est un diplôme dispensé par Sciences Po. Ce n'est pas un truc en plus qui vient à côté, une espèce de cerise sur le gâteau du diplôme qui serait celui du Master. Il faut considérer le doctorat comme un diplôme de plein exercice. Or, nous avons énormément de difficultés à nous intégrer et à pouvoir, pour le dire simplement, mobiliser certains des services centraux de Sciences Po pour tout ce qui touche au doctorat, qui tout simplement, considèrent que le doctorat ne fait pas partie de Sciences Po. C'est une situation qui là aussi, nous met réellement en danger. Je pense en particulier à la question de la gestion des admissions sur laquelle, si vous le souhaitez, on pourra revenir.

Le dernier point que je voudrais évoquer rapidement, c'est ce qui me semble être des chantiers extrêmement urgents. La recherche a une temporalité étrange. C'est une temporalité qui est très longue. En même temps, il y a des trains qui passent et qui ne repassent pas. Si on ne les prend pas au moment où ils passent, et bien, on les rate et on place nos étudiants dans une situation qui est durablement difficile. Le premier point que je voudrais évoquer sous ce jour est un chantier qui va vous sembler technique, mais qui sont crucial. C'est l'ensemble des questions relatives à l'organisation de la validation des protocoles de recherche en matière déontologique. Pour pouvoir publier dans les meilleures revues aujourd'hui, il faut pouvoir faire la preuve du fait que les protocoles ont été validés par l'institution où ils ont été mis en œuvre. Aujourd'hui, nous n'avons pas de dispositifs qui permettent de valider les protocoles de recherche de doctorat. Nous prenons aujourd'hui des gens en thèse, nous les engageons sur des protocoles de recherche, sans les valider, de telle sorte qu'à la fin du processus, dans 5 ans, quand ils chercheront à publier dans les meilleures revues, ils ne pourront pas parce qu'ils ne pourront pas faire la preuve du fait que leurs protocoles ont été évalués au départ. C'est quelque chose d'extrêmement problématique sur laquelle il faut que l'institution se mobilise très, très fortement. On a déjà beaucoup travaillé avec Sergueï, avec le responsable sur l'intégrité scientifique. On a travaillé avec l'ensemble des parties, mais je tire vraiment la sonnette d'alarme et je souhaite le faire ici, dans cette enceinte. Le 2<sup>e</sup> sujet se présente davantage comme une opportunité que comme un risque. Nous sommes peut-être à l'aube d'une sorte de révolution copernicienne dans les sciences sociales, ou en tout cas, il y a une transformation très, très profonde qui est en cours, qu'il ne faut pas rater, qui est la question des sciences sociales computationnelles, la question de l'hybridation entre les Computer science et les sciences sociales. C'est une question sur laquelle toutes les institutions du monde aujourd'hui sont démunies. Nous avons des institutions, des maisons, des écoles d'ingénieurs qui sont très fortes en Computer sciences et nulles en sciences sociales et l'inverse, des écoles très fortes en sciences sociales, mais pas bonnes en Computer sciences. Aujourd'hui, nous avons une opportunité de nous saisir de ce créneau pour essayer d'exister. Je serais ravi de pouvoir en discuter avec vous. J'espère ne pas avoir été trop long.

### **Dina WAKED**

Je vois déjà beaucoup de demandes de prise de parole. Mais, si vous acceptez, je voudrais faire quelques commentaires avant d'ouvrir la discussion, inspirés par le fait d'avoir travaillé en collaboration directe avec vous au cours des quatre dernières années, lorsque j'étais la DED à l'école de droit. D'abord, je vous remercie pour votre présentation et les documents que vous avez partagés avec nous et aussi pour tout le travail que vous avez fait pour mettre l'école de la recherche à la place qu'elle a aujourd'hui. Je suis ravie que nous ayons cette occasion d'en discuter ici, et je voudrais partager certains points qui me tiennent à cœur. Ces points sont surtout pour d'éventuelles réfections futures. Ces sont des points qu'on a déjà discutés ensemble dans le COMEX de l'école de la recherche. Mais, c'est l'occasion d'en discuter ici. Je voudrais commencer par un point sur le calendrier d'admission : Je voudrais attirer l'attention sur l'importance d'avoir un calendrier d'admission très flexible par rapport aux disciplines. Je ne sais pas si les autres partagent le même constat, mais par exemple, à l'école de droit, nous avons vu qu'une telle flexibilité a eu un énorme succès pour attirer d'excellents candidats. J'aimerais savoir où vous en êtes dans vos réflexions pour une telle flexibilité dans le calendrier d'admission pour les autres disciplines. Deuxièmement, on a discuté à Dijon du fait qu'on peut attribuer un nombre fixe de contrats doctoraux par discipline. Je sais que c'était un sujet très chaud à l'époque, peut-être qu'il l'est encore, mais je ne le vois pas mentionné dans le document que vous avez partagé. Je voulais savoir si vous avez avancé depuis, ce que vous en pensez, ce qu'en pensent les autres. C'est une répartition de contrats doctoraux par discipline pour une période et après chaque discipline peut attribuer les contrats doctoraux comme elle veut. Malgré ces deux points de souhait d'autonomie et de flexibilité, je pense que, quand même, qu'on doit réfléchir - c'est quelque chose qu'on a beaucoup discuté ensemble - d'un modèle uniforme pour les admissions. Vous avez mentionné les difficultés que vous avez pour la gestion des admissions. Mais je voudrais savoir si nous ne préférons pas que toutes les disciplines aient le même modèle d'admission par exemple, aujourd'hui certaines disciplines organisent des entretiens, d'autres non, etc. Enfin, mon dernier point, c'est par rapport à un tronc commun. C'est quelque chose qui me parle beaucoup : d'avoir quelques *substantial requirements* dans toutes les disciplines, par exemple, quelques cours. Je sais que la proposition de cours intersemestriels existait dès le début, mais est-ce qu'on a avancé dans la réflexion pour que ce cours devienne obligatoire, que tous les doctorants doivent les prendre. Peut-être que ça nous donne des possibilités aussi de réfléchir si, à terme, on peut envisager des doctorats interdisciplinaires. Par exemple, on a beaucoup parlé de doctorats law and economics, history

and law, history and economics, des choses comme ça qui peuvent être intéressantes. Je vais m'arrêter là.

### **Mathéa BOUDINET**

Je souhaitais vous remercier pour la qualité des documents qui ont été envoyés. Ils permettent d'avoir une très bonne synthèse sur le doctorat qui nous est très utile et aussi sur la légitimité du doctorat comme diplôme au sein de cette institution qui permet également de rappeler qu'il est nécessaire pour l'ensemble des membres de ce conseil ou de l'institution d'avoir une vision claire de la position que les doctorants et doctorantes occupent au sein de celle-ci. Cela permet d'éviter certaines confusions sur notre double statut étudiant, salarié, enseignant, triple statut, etc. Sur le premier point que vous avez mentionné, sur l'augmentation des contrats doctoraux, je comprends tout à fait la nécessité pour continuer de placer Sciences Po comme institution de recherche légitime et capable de former au doctorat à l'international. J'avais juste un petit point d'alerte sur ce sujet. Cette augmentation des contrats doctoraux ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des doctorants et doctorantes. Je pense que cette question se joue à 2 échelles. La première, au niveau des espaces de travail. Ce sont des questions qu'on a déjà pu aborder lors des réunions sur la question de l'espace qui est alloué aux doctorants dans les différents laboratoires et les inégalités qui peuvent subsister. Certains laboratoires comme le mien ont encore plein d'espace pour accueillir les doctorants et doctorantes, mais nous savons d'expérience que pour d'autres, le nombre d'étudiants et d'étudiantes inscrit en doctorat ne correspond pas du tout aux espaces concrètement alloués. Si on augmente les contrats doctoraux, que fait-on pour assurer de bonnes conditions de travail au lieu de juste se replier sur le fait de les envoyer à la bibliothèque de recherche, qui a été énormément réduite, ou juste les renvoyer au télétravail ou à des espaces communs, des bibliothèques publiques, etc. Le 2<sup>e</sup> espace où se joue cette question, c'est évidemment l'école de la recherche. Nous avons la chance d'avoir des budgets alloués via différents systèmes de financement, à la fois au niveau des laboratoires, mais également au niveau de l'école de la recherche. Si on augmente les contrats doctoraux, il ne faut pas que ce soit fait au détriment de ces enveloppes qui nous sont allouées, au cas où les laboratoires ne sont pas en mesure de financer un colloque international, un séminaire, etc. Il est vraiment fondamental de penser cette augmentation de contrats doctoraux avec une augmentation du budget général de l'école de la recherche pour assurer ces budgets, mais également pour coordonner les formations intersemestrielles qui ont pu être mentionnées ou réfléchir, comme vous l'avez à juste titre soulevé, à des formations potentiellement aux sciences informatiques dans cette transition vers la collaboration entre Computers sciences et sciences sociales de manière générale.

### **Angèle KEIME VANDUICK**

Merci beaucoup pour cette présentation et ce document qui était très complet. Je pense qu'on est tous d'accord. Il nous a montré à quel point l'école de la recherche est nécessaire pour le rayonnement de notre institution et tous les potentiels pour l'avenir. Nous étions très intéressés, notamment, par le développement des liens entre les universités européennes, permis par Civica, cela nous paraît essentiel aujourd'hui pour être en compétition avec d'autres universités mondialement connues. Je pense aux universités américaines et aujourd'hui, ces liens européens paraissent essentiels, c'est important de les cultiver. Tout en cherchant à assurer le niveau de vie des doctorants, population qui est sujette à des problèmes financiers, on le sait tous, c'est important de s'inspirer du fonctionnement des autres universités mondialement connues, non pas en renonçant au modèle de Sciences Po et en faisant toujours attention au niveau de vie et aux conditions de travail des doctorants qui sont aujourd'hui essentiels. Si on veut rentrer en compétition, il faut savoir quelles sont les façons étrangères de faire de la recherche afin que nos doctorants aient des formations qui peuvent être similaires et qu'ils puissent se retrouver avec leurs collègues étrangers, ce qui pourra sûrement permettre à Sciences Po de davantage rayonner. Avant de réfléchir à toutes ces ambitions, il y a des acquis qui sont importants à consolider. Votre présentation, qui était excellente, nous a montré aussi les failles d'un système qui est très réfléchi aujourd'hui. Ainsi, vous avez mis dans les documents quelque chose qui était souligné, c'était la présence d'un seul responsable pédagogique. Ça nous a un peu choqués. Apparemment, il y en avait 5 en école urbaine. Je pense que les effectifs des responsables pédagogiques sont un point important et il faudrait les augmenter pour soutenir nos doctorants. Nous avons enfin une question sur un sujet qu'on n'a pas trouvé dans les brochures : comment s'organise l'accompagnement des doctorants, soit par des directeurs de thèse et aussi l'administration ? C'est quelque chose d'important, car cela permet aussi d'améliorer l'attractivité de la formation et de notre école. Une autre question suite à votre prise de

parole : comment fait-on aujourd'hui pour valider les protocoles de recherche ? Quels sont les besoins concrètement pour cela ?

### **Simon CORDONNIER**

Merci beaucoup pour ces éléments.

Il me semble absolument indispensable que l'école de la recherche soit dotée a minima d'un ou une responsable pédagogique pour la formation doctorale. Ce n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

On a un vrai besoin à ce niveau-là. On a besoin de coordonner et d'articuler ce qui se fait concernant la formation doctorale au sein des laboratoires, et ce qui relève de l'écologie de la recherche.

Dans certaines disciplines où les départements sont aussi des centres de recherche (droit, économie, histoire), la coordination est sans doute plus fluide. Mais pour les départements composés de plusieurs laboratoires, il y a un manque de moyens pour mettre en œuvre une meilleure articulation.

L'école de la recherche est au cœur des enjeux qui ont entraîné la création d'une direction de la formation de la recherche, car elle est aujourd'hui la principale interface entre la recherche et l'enseignement.

Sur la croissance du nombre de contrats doctoraux, il y a une réflexion à avoir car il ne suffit pas de dire que l'on va doubler le nombre de contrats. Quelle formation, quel encadrement pouvons-nous proposer, et avec quels moyens et capacité d'accueil ?

On n'est pas capable d'offrir un même environnement de travail avec une communauté de 35 doctorantes et doctorants ou 50. Avec le nombre croissant, les gens se connaissent moins bien entre eux, maîtrisent moins bien les sujets de recherche des uns et des autres et cela peut rendre plus compliquées les interactions et le travail collectif. On n'est plus dans le même environnement. Donc, il faut à réfléchir ça. Cela pose également un enjeu matériel bien sûr.

Sur les admissions, j'en profite pour dire que, selon les disciplines, les choses fonctionnent différemment. Je ne suis pas convaincu du fait que le nombre de candidats puisse être un critère partout. Les admissions, dans certaines disciplines, se font aussi par connaissance dans les sujets de recherche d'un territoire, d'une directrice de recherche, de longs échanges en amont du dépôt d'une candidature.

Il y a de fait un accord directeur / directrice de recherche qui participe largement à l'élaboration, à l'amélioration du sujet au moment du dépôt de la candidature.

Il faut peut-être réfléchir à d'autres façons de mettre en avant notre sélectivité, qui est évidemment réelle, mais le risque si on supprime toute cette phase-là, c'est d'avoir des candidatures qui soient potentiellement moins bonnes parce que les sujets qui nous arriveront seront beaucoup plus nombreux, mais beaucoup moins aboutis puisqu'ils n'auront pas été travaillés avec les futurs directeurs ou directrices de recherche.

### **Eberhard KIENLE**

Je voudrais juste revenir sur un point qui me paraît très important. Il me semble que c'est quelque chose de très important pour notre institution d'attirer ces candidats, même s'ils travaillent ou surtout s'ils travaillent sur le Nord, parce que c'est ce qui manque souvent, dans les universités du Sud en tout cas, pour comprendre le fonctionnement en France, pour comprendre comment fonctionne l'Union européenne, ainsi de suite. Attirer ces étudiants me paraît non seulement légitime, mais essentiel pour les échanges avec une bonne partie du monde. Évidemment aussi que nous restons sensibles aux contributions intellectuelles du Sud. Je pense que Sciences Po pourrait avoir un rôle particulier à jouer pour attirer ces étudiants et pour créer ces ponts tout en restant largement concentré sur le Nord. Je sais que j'appartiens à une minorité à la faculté permanente qui s'intéresse au Sud, mais ça ne me dérangerait pas du tout de recevoir les étudiants, sans que ce soit nécessairement moi qui les dirige, mais qu'ils travaillent largement sur le Nord. C'est quelque chose à creuser, et c'est aussi quelque chose à creuser pour l'image de marque de Sciences Po.

### **Alain CHATRIOT**

Deux points, rapidement, une remarque et une question pour Pierre FRANÇOIS. Ma remarque est sur un point qui est sur la note et qu'on n'a pas eu le temps de signaler. L'effectif est très limité, mais symboliquement et pour le paysage académique, c'est important de rappeler que l'école de la recherche dirige également les habilitations à diriger les recherches et ça dans les dynamiques académiques, c'est un point absolument central. Je pense que c'est aussi bon qu'au-delà du fait que notre institution se rappelle qu'elle décerne des doctorats, du fait qu'elle décerne des habilitations à diriger des recherches, ça n'est pas du tout anecdotique. Ce sont très souvent les futurs collègues professeurs en poste dans toute une série d'établissements universitaires qui font le choix de venir présenter une habilitation chez

nous. Les différences existent entre les disciplines pour des raisons historiques, mais c'est un point qui est quand même important à souligner et que parfois l'institution peine à reconnaître. J'ai, par exemple, une pensée pour l'association des anciens qui n'a toujours pas compris que l'habilitation et le doctorat, ce n'était pas tout à fait la même chose. C'était une courte remarque sur ce point. La question, on y a fait évocation tout à l'heure autour de l'EAP, c'est quel bilan a été tiré aujourd'hui de l'ouverture des différentes écoles à des parcours recherche et à des passerelles avec l'école de la recherche. Quel regard depuis l'école de la recherche portez-vous, Pierre François et tes équipes, sur ce qui a été une innovation et qui peut nous interroger après quelques années ? Merci.

### **Olivier ROZENBERG**

Cela ne remet pas en cause l'excellence du travail fait, mais pour faire un pas de côté, le nombre de docteurs de Sciences Po, en rapport au nombre d'étudiants à Sciences Po, ce ratio-là a grandement décliné en 20 ans. Il a été divisé par plus de 2. Sciences Po est dans une politique malthusienne de réduction de son nombre de docteurs en regard de son nombre d'étudiants, ce qui était jusqu'à présent relativement assumé en disant : « On forme peu, mais on forme bien à l'excellence ». Je pense qu'il faudrait réfléchir au bien-fondé de cette politique. Je n'ai pas de réponse évidente, mais il me semble que les institutions internationales, les organisations internationales, les think tanks, y compris des organismes gouvernementaux, sont amenés, dans les années futures, à réclamer de plus en plus de docteurs et donc non pas seulement de diplômés sans doctorat à différents postes. C'est beaucoup le cas en Allemagne, on le sait. Notre discours est de dire qu'on ne forme pas seulement au marché du travail français, et heureusement. Peut-être que nos 58 docteurs de l'an dernier, ce n'est pas vraiment à la hauteur de l'ambition qu'on porte pour Sciences Po. Ceci dit, je n'ai pas de réponse sur combien ça coûte, sur ce qu'il faudrait faire, etc. Il me semble que multiplier les contrats doctoraux ne peut pas être la seule solution. Autre chose, c'est super qu'on finance les doctorants et qu'il n'y ait plus cette précarité qu'il pouvait y avoir quand j'ai fait ma thèse sans financement, mais on a un peu de mal à les mobiliser pour leur faire donner des cours au collège. Ce n'est pas de ta faute, Pierre, mais c'est un souci.

### **Sergei GURIEV**

Je voudrais saluer Pierre et les équipes de l'école de la recherche. J'ai été directeur d'études doctorales et j'ai pu constater une vraie transformation de l'école. Je voudrais rebondir sur notre niveau d'attractivité, surtout pour les doctorats internationaux. Il y a des sujets au niveau des contrats doctoraux qui ne sont pas vraiment à la hauteur des contrats qu'on peut voir chez nos concurrents, y compris Civica et EUI et surtout avec les universités américaines. Un autre sujet, c'est la taille, la masse critique de l'école de la recherche. Je suis complètement d'accord, notre faculté permanente est trop petite. L'effectif de l'équipe pédagogique et administrative aussi. Nos concurrents posent toujours cette question, combien de doctorants vous formez, pourquoi les effectifs sont petits, donc c'est un vrai sujet, mais c'est peut-être la discussion d'après. Je voudrais dire un mot sur notre partenariat international. Nous utilisons un vivier de partenariats, Civica surtout, et aussi d'autres partenariats pour amener une ouverture pour les doctorants pour passer un semestre et aller prendre un cours dans ces universités. C'est un vrai levier. Je voudrais saluer l'équipe pour la mise en œuvre de ce dispositif de partenariat. C'est vraiment une opportunité pour les doctorants. Je voudrais aussi évoquer les sujets d'évaluation. C'est la dernière page du document. Pour moi, c'est un vrai sujet pour mettre en œuvre les dispositifs d'évaluation de nos formations. Ce sujet a été cultivé par l'école de la recherche avant mon arrivée comme DFR, mais j'y souscris pleinement, pour moi, c'est un vrai sujet. On voudrait mettre en place ce dispositif d'évaluation régulièrement pour toutes nos formations, pour être à la hauteur de nos exigences.

### **Louise WAGENER**

On rejoint tout ce qui a été dit par rapport au manque de ressources humaines, de responsable pédagogique, mais on avait une question : le rapport met en évidence que la durée moyenne d'un doctorat à Sciences Po c'est environ 5 ans, que les 3 premières années sont obligatoirement financées. Qu'est-ce que l'on fait des autres années, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, voire 6<sup>e</sup> année ? Est-ce qu'il y a des taux de financement qui sont prévus ? Comment ça fonctionne ?

### **Pierre FRANÇOIS**

Je vais essayer de regrouper, j'ai à peu près 30 tirets sur ma page. Je crois qu'il y a une interrogation générale sur la question de la démographie. J'ai essayé d'être court dans mon propos liminaire en insistant sur l'enjeu des contrats doctoraux. Je ne pense absolument pas qu'il faille penser la question

de la démographie exclusivement à partir de cette entrée. Je l'ai abordé en disant : aujourd'hui on est sur la carte et tous mes interlocuteurs au niveau européen me disent : « Vous êtes tout petit et vous proposez très peu de contrats doctoraux au total », puisqu'on recrute 60 doctorants par an, nous en finançons directement 30. Les 30 autres sont financés par des financements ad hoc, qui sont trouvés au cas par cas. Concrètement, quand on souhaite émettre des calls, exister sur la scène continentale, on propose 30 là où la LSE propose en gros 150. On a un problème de masse critique. Je voulais simplement indiquer ça. Mais je ne pense pas qu'il faille poser problème uniquement à partir de cette simple mise en regard de compétition et d'existence au niveau continental. Il y a évidemment un autre sujet qui est celui des capacités d'encadrement. Là-dessus, il me semble qu'il y a une réponse provisoire qu'on peut faire, qui est de dire qu'on peut maintenir constant le flux de doctorants entrants et simplement modifier le ratio entre les doctorants que nous finançons directement et les doctorants qui sont recrutés à l'extérieur. Notre capacité d'accueil est autour de 60 doctorants, on peut en financer 45, on en prendra 15 sur les financements externes. C'est une première manière de répondre à la question, ça ne doit pas, je le dis fermement, là aussi, ça ne doit pas nous amener à faire l'économie d'une réflexion de fond, stratégique qui tienne compte de tous les enjeux, des enjeux de marché du travail, des enjeux de capacité d'accueil interne, à la fois en termes d'espace, mais aussi en termes de capacité d'encadrement, en termes de faculté permanente notamment, mais pas seulement, sur là où nous voulons être dans 10 ans. Je ne vais pas lancer cette réflexion maintenant, mais je vois bien qu'il faut tenir tous ces paramètres et c'est à cette échelle qu'il faut poser le problème. Comme le disait Olivier, on a aujourd'hui une transformation très, très forte des marchés du travail des populations les plus fortement qualifiées qui vont recruter massivement en doctorat. Si nous voulons exister là-dessus, il faut mener cette réflexion. À titre de comparaison, l'École polytechnique fédérale de Lausanne, qui a les mêmes effectifs que nous, 14 000 étudiants, il y a 2 000 doctorants, nous, on en a 300. Il faut avoir un tout petit peu conscience des masses et du coup, penser un plan de développement. On ne va pas multiplier les effectifs doctorants dans l'année qui vient, en revanche, dans les 10 ans qui viennent, il faut vraiment réfléchir à notre stratégie démographique par rapport à ça.

Sur la question des moyens dont nous disposons. La première chose que je voudrais dire, c'est que, contrairement à ce que ma présentation et les notes que je vous ai envoyées ont pu laisser penser, nous avons été extrêmement soutenus par le secrétariat général. Je ne dis pas ça uniquement parce qu'il est là, même si j'ai peur de lui, comme nous tous. Nous avons été abondamment soutenus au sens où nous avons eu beaucoup de départs à la retraite et que le secrétariat général, et pas seulement Arnaud, Charline avant lui, a toujours accepté de remplacer les départs en retraite que nous avons eus. La manière dont nous travaillons aujourd'hui nous met sur un plateau qui est, j'y insiste, extrêmement tendu parce que nous n'avons pas aujourd'hui la possibilité de nous développer plus avant si nous n'avons pas davantage de moyens. Je suis clair : on a fait le maximum. Il faut aussi qu'on réfléchisse à des dispositifs qui peuvent être des dispositifs, j'allais dire « non-proprétaires ». Je suis très attentif à ce qui va se passer autour du projet TIERED, par exemple, qui devrait nous permettre, en théorie au moins, de développer une formation sciences sociales computationnelles pour autant que les ressources qui sont censées être communes le soient effectivement. Je ne cherche pas particulièrement à avoir une équipe la plus large possible. Je travaille déjà comme ça, sur le cas de Civica, on travaille déjà comme ça. C'est quelqu'un qui n'est pas dans notre équipe, mais qui nous aide énormément et ça se passe très bien. On peut imaginer des solutions différentes d'avoir des ETP chez nous, etc., ce n'est pas mon problème. Je sais que c'est prévu. Il faut réussir à le mettre en œuvre maintenant, et comme tu le sais Mathias, je suis très attentif, et un peu énervé. Il faut qu'on arrive à le faire. Je sais que c'est ta volonté, mais ce n'est malheureusement pas la volonté de tout le monde. Là, on est au maximum.

Sur les modalités d'admission, calendrier, allocation pluriannuelle des CD, modèle uniforme pour les admissions, etc. Ce sont des chantiers très techniques et très importants. On avait travaillé sur certains l'an dernier. Comme tu le sais, Dina, l'année prochaine va être engagé à l'automne prochain, le processus de mon remplacement : la personne qui va me remplacer va être recrutée. Ce que je peux faire dans ce processus, c'est faire une liste de courses et dire que les sujets qui sont sur la table, ce sont ceux-là. J'en ai listé un certain nombre et ces sujets sont cruciaux. C'est pour ça notamment que je ne les ai pas remis ici. C'étaient des sujets très difficiles. Il faut rappeler que l'école est au confluent entre la formation et la recherche. Quand on le dit comme ça, c'est très abstrait. La formation, c'est toute l'ingénierie pédagogique, la recherche, le fonctionnement des labos. Les labos sont, je vais dire les choses de manière pudique, très inégalement coopératifs. Quand on lance ce type de chantier, on se retrouve avec des soutiens, et on se retrouve parfois avec des guérillas. Je pense que c'est très bien que

quelqu'un qui arrive, qui aura de l'énergie, de l'influx, de la légitimité puisse s'engager dans une guérilla. Pour ma part, j'ai fait mon temps sur ces sujets.

Sur tout ce qui touche à l'encadrement, aux cours, etc.. La difficulté du doctorat, c'est toujours de tenir un équilibre entre la réalité du doctorat qui est d'être un prototype. On ne peut pas standardiser la production d'un prototype. C'est une aberration, on ne peut pas le faire. D'un côté, il faut avoir des dispositifs qui soient complètement ad hoc et, en même temps, il faut placer des barres d'étiage, des cadrages, des corridors, etc., qui encadrent et qui permettent là-dedans de produire des prototypes. Sur la formation, l'approche qui a été la nôtre jusqu'à maintenant, mais qui était peut-être excessivement libérale, était de proposer, mais de ne pas imposer. Ou en tout cas, si imposition il devait y avoir, elle devait se faire à l'échelle des disciplines. On peut en reparler. Je n'ai pas d'objection par rapport à ça, mais ma position a toujours été une position plutôt libérale sur le sujet, de construire une offre et de voir si elle répond à la demande. Or elle répond effectivement à une demande, donc on passe notre temps à l'alimenter. Il faut effectivement qu'on réfléchisse si on ne veut pas être un peu plus directif.

Sur l'accompagnement des doctorants, on a fait un très gros travail là aussi avec une coopération très inégale des laboratoires et qui continue d'ailleurs, puisque certains laboratoires ont décidé que finalement les règles que nous avons décidées n'étaient pas les bonnes. On a découvert complètement par la bande que le dispositif qui a été très longuement discuté entre tous labos ne convenait finalement pas à l'un d'entre eux et qu'on pouvait changer les règles. Enfin, bref. C'est une histoire sans fin. On a donc mis en place une procédure d'harmonisation qui a considérablement amélioré les choses, mais c'est un effort permanent pour la maintenir. On ne peut pas dire « les choses sont harmonisées, ça fonctionne ». Ce n'est pas ça, on est en permanence face à des forces centrifuges. Mais, désormais, il y a un équipement collectif, c'est là-dessus que je voudrais insister, de l'encadrement des doctorants. C'est l'enjeu. L'horizon, c'est de sortir du colloque singulier. Nous en sommes sortis et il faut continuer à travailler à en sortir. Les traditions mandarinales ont la vie dure, elles remontent au Moyen-Âge. Ce sont des institutions au sens durkheimien. C'est très dur à changer. On est en train de le faire. C'est une lutte permanente.

Un mot sur le Global South, Eberhard. Je suis entièrement d'accord avec toi. Il faut évidemment qu'on arrive à augmenter. Mon point était un constat. Nous avons internationalisé l'école. L'internationalisation, ça ne veut rien dire. D'où viennent les gens qui viennent de l'étranger ? ils sont proches de chez nous, ils nous ressemblent. C'est très bien. Maintenant, il faut, si je puis dire, ajouter un autre type de population dont les propriétés seront très différentes, propriétés sociales, intellectuelles, etc. Pour moi, c'est l'un des très gros chantiers qu'il faut mettre en place. Je n'ai absolument pas parlé de leur sujet de recherche. Pour moi, ce n'est pas la question. Le point que je voulais faire, c'était simplement de dire que quand nous recrutons des étudiants du Global South, nous recrutons peu et nous recrutons des gens qui viennent de Harvard, Oxford, de Yale, de Bocconi, etc. Évidemment, ces gens-là ont une sociologie particulière. Il faut nous interroger sur la sociologie de ces étudiants. Pourquoi ne pas imaginer prendre des risques et travailler directement avec des institutions du Global South ? Parce que pour l'instant, nous recrutons dans les meilleures institutions, qui sont aussi les plus chères, du Global North. Cela a des incidences mécaniques sur les étudiants que nous nous recrutons.

Un dernier point. Sur l'HDR, c'est très important. C'est relativement ténu comme flux, c'est entre 15 et 20 par an. C'est extrêmement important pour permettre à Sciences Po de continuer à s'inscrire de plain-pied dans le champ académique français. Le champ académique français, à la différence de certains champs académiques, n'a pas disparu. Il existe, il a une forme d'autonomie. L'HDR est une manière pour nous de maintenir un lien très fort avec des collègues qui sont en milieu de carrière et qui travaillent dans des institutions sont moins privilégiées, moins protégées que la nôtre. Beaucoup de gens veulent venir faire leur HDR à Sciences Po, et de plus en plus. Cela pose une question que nous avons essayé de traiter au cours de ces dernières semaines, je vais revenir vers toi, Sergueï pour te donner le résultat des discussions du Comex à ce sujet, à savoir : quels sont les critères d'admission en HDR à Sciences Po ? On est extrêmement sélectif en doctorat. On était jusqu'à maintenant extrêmement libéral au niveau de l'HDR. À titre personnel, je ne suis pas pour que nous soyons ultra sélectifs en HDR parce que sinon ce serait nous couper de toute une partie de la communauté académique française dont les conditions de travail se dégradent continuellement et pour qui il est compliqué de maintenir un niveau de production scientifique comparable à celui que nous avons à l'intérieur de Sciences Po. Je pense qu'il faut découpler un peu les choses, que nous pouvons le faire et accueillir d'excellents collègues qui travaillent dans des universités en France. Ce qui est apparu lors de discussions du conseil scientifique, c'est que les choses étaient insuffisamment claires à l'extérieur. On a travaillé pour les clarifier et on va pouvoir désormais,

je l'espère, améliorer notre fonctionnement collectif. C'est ce que je voulais dire. Je ne sais pas s'il y a des points cruciaux auxquels je n'ai pas répondu.

**Dina WAKED**

Merci beaucoup Pierre et Imola. Merci de nous avoir consacré ce temps. Peut-être qu'on pourra discuter un peu plus la prochaine fois.

**V. POINT INFORMATION SUR LE DISPOSITIF DE LANCEUR D'ALERTE À SCIENCES PO**

**Dina WAKED**

On passe au 5<sup>e</sup> point de l'ordre du jour qui est un point d'information sur le dispositif de lanceur d'alerte à Sciences Po. Je cède la parole à Monsieur GOURINAT et Madame VILAR BARBOSA pour nous présenter ce dispositif.

**Léonard GOURINAT**

Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Nous vous présentons pour information la mise en place au sein de l'IEP du dispositif lanceurs d'alertes. Celui-ci est prévu par la loi Sapin 2 et, pour la dernière évolution juridique, par un décret récent d'octobre 2022. Nous sommes tenus de mettre en place une procédure de recueil et de traitement des signalements qui seront émis par les lanceurs d'alerte. Il s'agit d'une procédure de détection. Compte tenu du schéma propre à Sciences Po, une fondation, la FNSP, d'une part et d'autre part, un établissement public, l'IEP de Paris, il y a une instauration de deux procédures distinctes. Le dispositif lui-même est composé, pour l'IEP, d'un dispositif de recueil des signalements et de traitement des alertes qui va vous être présenté par Thayane. Pour votre parfaite information ce dispositif est composé, du côté de la FNSP, d'un code de conduite anticorruption qui est un dispositif préventif et également d'un dispositif jumeau de recueil des signalements et de traitement des alertes. Je passe la parole à Thayane.

**Thayane VILAR BARBOSA**

Bonjour à tous. Comme Léonard vous l'a expliqué, on aura au sein de Sciences Po deux procédures spécifiques, l'une pour la FNSP, l'autre pour l'IEP, en raison du fait que Sciences Po est composé d'un établissement public et d'une fondation de droit privé. Par rapport à la loi Sapin 2, chacune des institutions correspond à des modalités d'application différentes. Nous sommes donc obligés d'avoir deux procédures différentes. Cette procédure IEP a vocation à être complémentaire à toute autre procédure de signalement existant déjà à Sciences Po. L'idée est que si le référent lanceur d'alertes reçoit une alerte qui peut être mieux traitée par une autre procédure, il va pouvoir orienter et conseiller en ce sens le lanceur d'alertes. Du fait que cette procédure est facultative, le lanceur d'alerte a, pour sa part, le choix de signaler ou pas. Il peut donc choisir cette procédure ou pas. C'est un canal mis à disposition par Sciences Po, mais la personne peut toujours choisir un autre canal ou aller directement voir son supérieur hiérarchique. Tout cela est expliqué par la procédure et prévu par la loi. Concrètement, l'alerte va se faire via une adresse mail. Il en existe deux, l'une pour la FNSP, l'autre pour l'IEP. Le référent lanceur d'alertes va recevoir ces alertes. C'est lui qui va juger de la recevabilité de ces alertes par rapport aux conditions énoncées dans la procédure, selon qui peut être l'auteur et le contenu du signalement. Le lanceur d'alerte a la possibilité de faire une alerte anonyme dès que toutes les conditions de recevabilité sont remplies. Une fois que l'alerte est considérée comme recevable, elle sera traitée par le comité de traitement des alertes (CTA) qui est composé par trois membres fixes, un membre de la DAJAM, un membre de la DRH et un autre de la DF, avec la possibilité d'ajouter jusqu'à deux membres *ad hoc* selon la nature de l'alerte. C'est ce comité qui va faire l'investigation et qui va traiter l'alerte. Si toutes les conditions de recevabilité sont remplies, le lanceur d'alerte bénéficie d'un régime de protection particulier qui est garanti par la loi et qui est expliqué dans la procédure. Dans le prochain slide, on peut voir le schéma de traitement. L'alerte est faite via l'adresse mail au référent lanceur d'alertes qui doit envoyer un accusé de réception dans un délai de 7 jours et juger recevable ou pas l'alerte. Si elle n'est pas recevable, elle sera anonymisée et détruite au bout d'un an. Si elle est recevable, elle sera traitée par le comité de traitement des alertes, celui qui fait l'investigation des faits. À la fin, il remet un rapport au directeur. C'est lui qui prend les mesures qu'il juge nécessaires (mesures disciplinaires, saisine de la section disciplinaire compétente, le cas échéant signalement aux autorités

judiciaires). Ensuite, on informe l'auteur de l'alerte de la conclusion. Tout cela dans un délai de trois mois. En bas du schéma, vous voyez les personnes qui ont accès aux données : le référent lanceur d'alerte, les membres du CTA dans le cas où l'alerte est recevable et le directeur. Merci beaucoup.

**Dina WAKED**

Merci pour cette présentation très claire et les documents envoyés expliquant tout cela.

**Olivier ROZENBERG**

J'imagine qu'il y a une procédure d'urgence s'il y a une alerte sur un sujet urgent, un harcèlement particulièrement grave. Il faut se donner les moyens de ne pas attendre plusieurs semaines dans ce cas-là.

**Antoine DUFRUIT**

Merci. Les documents et la procédure que vous nous avez transmis sont très complets. J'avais un certain nombre d'observations, d'abord sur la forme, concernant le timing. La loi Sapin 2 est applicable depuis 2017, qu'est-ce qui existait avant s'il existait quelque chose ? La réforme est applicable depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, est-ce qu'on n'aurait pas pu anticiper un petit peu plus ? De la même manière, je voudrais savoir si les personnes chargées de recueillir les signalements en interne ont déjà été nommées, si tout ça a déjà été organisé ou non. Sur le fond, je pense que c'est le travail que vous avez dû mener, mais c'est important de se placer dans la position de quelqu'un qui veut lancer une alerte et qui a peur pour peut-être sa carrière, sa famille, sa rémunération. Donc, il faut essayer d'être le plus encadrant possible. Je vois quand même un gros problème dans la procédure que vous nous avez transmise, c'est le seul paragraphe écrit en gras et en rouge qui explique que l'IEP recommande fortement au lanceur d'alerte de ne pas le faire de manière anonyme. Il est expliqué : « qu'une alerte anonyme ne sera jugée recevable que si le signalement permet d'établir de façon certaine la gravité des faits et s'il contient des éléments factuels suffisamment détaillés ». Cela laisse entendre que les critères de recevabilité sont plus resserrés dans le cadre d'une alerte anonyme que dans les autres cas. Or, peut-être, vous pourrez me rassurer sur ce point, mais rien dans la loi Sapin 2 ou dans la loi Wasserman, ou dans le décret du 3 octobre 2022 ne dit ça. Je ne comprends pas du tout cette injonction, d'autant plus que la logique de la loi Wasserman, c'était quand même de favoriser la liberté des lanceurs d'alerte, notamment en leur permettant de recourir directement à une autorité externe. À l'inverse, il manque un point important puisqu'il est dit que l'alerte anonyme ne permet pas d'assurer la même protection du lanceur d'alerte, mais il n'est pas expliqué qu'on peut lancer une alerte anonyme et, au cours de la procédure, révéler son identité et donc être protégé. Il me semble que c'est quand même une lacune. Ensuite, des points un petit peu plus subsidiaires, mais sur les protections du lanceur d'alerte, peut-être aurait-il été bon d'abord de développer les protections qui sont accordées au lanceur d'alerte en cas d'alerte externe, notamment les mesures de soutien psychologique financées qui sont possibles et ce n'est pas le cas dans la procédure, il me semble. De la même manière, c'est peut être un point de détail, mais il est mentionné la possibilité pour le juge d'accorder une provision pour frais d'instance dans le cas d'une procédure bâillon, mais pas dans le cas où la situation financière du lanceur d'alerte s'est dégradée, ce qui est une nouvelle possibilité ouverte depuis 2022.

**Louise WAGENER**

Merci pour tous les documents et la présentation. Ce n'était pas vraiment clair. Est-ce que ce dispositif est accessible aux étudiants ou est-ce que pour le personnel ?

**Léonard GOURINAT**

Sur la question de Monsieur ROZENBERG sur le fait de savoir s'il y a une procédure d'urgence. Je pense qu'il n'y a pas spécifiquement, formellement, une procédure d'urgence, mais compte tenu de l'urgence qui sera factuellement appréciée, un traitement urgent pourra être fait de l'alerte. Ce sera apprécié *in concreto*. Dans la procédure, il n'y a pas un paragraphe dédié à l'appréciation de l'urgence, mais l'appréciation de l'urgence sera bien sûr prise en compte dans le travail de qualification fait par le référent lanceur d'alertes et ensuite, par le comité de traitement des alertes. Plusieurs questions de Monsieur DEFRUIT. Sur le recueil des signalements, tout ça est évidemment prévu, conçu et anticipé, la référente lanceur d'alertes sera ma voisine, donc une collaboratrice de la direction juridique, Thayane VILAR BARBOSA. Le comité de traitement des alertes vous a été détaillé avec trois membres permanents, un membre de la direction juridique, un membre de la direction financière et un membre

de la direction des ressources humaines. Un point très important sur l'anonymat. J'entends votre remarque. La possibilité de rester anonyme est prévue par la loi. La procédure ne dit pas autre chose. La procédure dit bien que l'anonymat est possible. L'angle qui a été retenu, c'est d'encourager à ne pas être anonyme, mais il s'agit juste d'un encouragement. Pourquoi ? Parce que le fait de ne pas être anonyme permet justement un traitement de l'alerte beaucoup plus efficace. Ce qui permet à une alerte, en quelques mots, d'être recevable, c'est d'avoir un auteur anonyme ou pas, et également d'avoir des faits les plus précis possibles qui constituent un crime, un délit, ou plus globalement un manquement à nos règles et également, que ces éléments soient suffisamment substantiels pour faire l'objet d'une analyse de recevabilité. Je vous laisse compléter Thayane.

### **Thayane VILAR BARBOSA**

D'abord, l'idée est de ne pas avoir de fausses alertes, d'avoir cette responsabilité du lanceur d'alertes. Dans le cas d'une alerte anonyme, le référent n'a pas la possibilité d'avoir des échanges et de poser des questions si nécessaire au lanceur d'alerte. Dans le cas d'une alerte anonyme, il faut donc que l'alerte soit vraiment complète. Il faut que dans le mail d'alerte il y ait bien tous les faits, que tout soit bien décrit, pour que le référent puisse, sur le fondement de ce seul mail, donner continuité au traitement sans avoir besoin d'échanger.

### **Léonard GOURINAT**

Je n'ai pas regardé précisément les débats parlementaires qui ont eu lieu, mais c'est probablement une question que le législateur s'est posée. Dans les différentes présentations qu'on a pu faire du dispositif, il y a presque autant d'avis que de personnes. Il y a ainsi des personnes, et ce qui peut aussi être compréhensible, qui ont un avis plutôt inverse du vôtre en disant, au contraire, attention à l'anonymat, etc. Je pense qu'on peut entendre les deux. Finalement, le dispositif retenu par la loi est plutôt très équilibré sur la possibilité de rester anonyme et la possibilité qui nous est offerte d'encourager à ne pas l'être, tout en recevant toute alerte anonyme et qui sera dûment traitée par le référent lanceur d'alertes et, si elle est jugée recevable, traitée ensuite par le comité de traitement des alertes. Sur la protection du lanceur d'alertes, il y a une partie qui lui est consacrée dans la procédure qui vous a été envoyée, c'est le grand 4. Cela me semble assez détaillé. Je ne crois pas qu'on ait oublié d'éléments (je vais vérifier), il y a toute une liste de protections qui s'appliquent aux lanceurs d'alerte qui sont bien détaillées : immunité pénale, immunité civile, interdiction des mesures de représailles à son égard, confidentialité des données qui le concernent, etc. C'est rappelé dans le schéma qu'on vous a présenté. Également les dispositions en termes d'aménagement de la charge de la preuve.

### **Thayane VILAR BARBOSA**

Peut-être que ce n'est pas exhaustif, je regarderai.

### **Léonard GOURINAT**

Sur la question du lanceur d'alertes, la question qui est importante et qui est posée sur la capacité des étudiants à être des lanceurs d'alertes. La loi Sapin 2 dans son article 8 vise les différentes catégories de personnes qui peuvent être considérées comme lanceur d'alerte. Il y a 5 catégories. La 3<sup>e</sup> catégorie, ce sont les membres de l'organe d'administration de direction ou de surveillance d'une personne morale droit public ou d'une personne morale de droit privé. À cet égard, si on reprend l'article 3 des statuts de l'IEP, la formule exacte, est « *L'Institut d'études politiques de Paris est dirigé par un directeur et administré par un Conseil. Le Conseil scientifique et le Conseil de la vie étudiante et de la formation participent à l'administration de l'Institut* ». Donc, les membres des conseils de l'Institut entrent dans cette 3<sup>e</sup> catégorie et consécutivement, les membres du conseil de l'Institut, membres du CVEF, du CS sont habilités à être lanceurs d'alerte. À ce titre, les représentants étudiants de ces instances, sauf erreur, je crois que cela représente 20 étudiants, 20 représentants sont habilités à être lanceurs d'alertes.

### **Dina WAKED**

Peut-être une suggestion pour un prochain conseil quand nous parlerons de tous les dispositifs mis en place (commission de déontologie, dispositif VSS...), il serait utile de montrer comment ils sont interconnectés et comment cet ensemble fonctionne.

## **Léonard GOURINAT**

On peut dire un mot rapidement là-dessus, si vous le permettez. Dans la procédure, la loi Sapin 2 vise plutôt les infractions économiques et financières, d'où d'ailleurs la présence permanente dans le comité de traitement des alertes de la direction financière, mais elle n'est pas cantonnée qu'à ce type de manquements ou d'infractions. C'est pourquoi dans la procédure il y a une deuxième partie avec tout ce qui concerne les atteintes à la personne. Évidemment, il faut que le dispositif – c'est comme ça qu'on l'a imaginé et qu'il a été validé – ait une cohérence avec tous nos autres dispositifs déjà existants. Dans ce cadre, le référent lanceur d'alertes aura aussi un rôle d'aiguillage pour conseiller, sans que ce soit une injonction, au lanceur d'alerte potentiel de passer plutôt par tel ou tel canal de signalement. Par exemple, pour les VSS, typiquement, de solliciter plutôt le dispositif VSS.

## **VI. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 21 MARS**

### **Dina WAKED**

Merci pour la présentation et les clarifications. On peut passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il est adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité.*

## **VII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Dina WAKED**

On peut passer aux questions diverses. Je rappelle rapidement qu'il y a un groupe de travail interconseil sur l'orientation des étudiants 3A vers le programme de Master qui aura lieu le 31 mai à 17 h 00. Le lendemain, on a aussi la réunion pour le HCERES à 16 h 00. J'espère que vous serez nombreux à y participer. Y a-t-il des questions diverses ?

### **Pascale EISENBERGER**

Deux choses. J'aimerais d'abord saluer un élu suppléant, Daniel MOUCHARD qui a été élu à la présidence de l'université Sorbonne-Nouvelle. Un petit salut amical pour lui. Deuxième chose, plus sérieusement, on a beaucoup parlé des libertés académiques aujourd'hui. J'imagine que des historiens de Sciences Po ont signé la pétition qui circule pour défendre une chercheuse polonaise, Barbara ENGELKING, qui se retrouve attaquée. J'ai eu l'information par des collègues d'histoire et j'aurais aimé savoir si peut-être Sciences Po a déjà réagi un peu officiellement, si des collègues d'histoire de Sciences Po, ou d'autres collègues auraient aimé s'y associer et creuser peut-être un petit peu la question. Merci.

### **Mathieu VICHERAT**

Sur la question de la liberté académique, via France Université, on nous a confié une mission, un groupe de travail avec une quinzaine d'autres universités. Sur ces cas, on souhaite s'exprimer de façon collective chaque fois. C'est donc avec Stéphanie BALME que l'on y travaille. On est en train de sonder pour avoir une communication collective autour du cas de cette chercheuse.

### **Angèle KEIME VANDUICK**

J'ai deux sujets à soulever. Le premier à propos d'un événement qui s'est tenu début de semaine dernière sur trois jours, c'était les Collégiades. L'événement s'est passé. Monsieur VICHERAT et Monsieur THUBERT, vous étiez là, vous avez salué tout ce qui s'était passé, avec un processus VSS qui a été particulièrement attentif au vu des grandes alertes données par l'administration, car ce sont des événements entre les étudiants, et donc, il faut toujours être attentif. Là-dessus, la procédure VSS a été impressionnante pour y être allée. Je pense que ça s'est très bien passé. Par contre, il y a eu un risque qu'on a essayé d'éviter et qui s'est mal déroulé du fait de la durée de 3 jours qui a provoqué des journées de 8 h 00 à 23 h 00. Ce n'est vraiment pas une blague. Le planning a été fait comme ça. Du fait de ces 3 jours, il y a eu des risques qui n'ont pas pu être évités, comme la fatigue des sportifs. À titre d'exemple, les charleadeuses ont dû passer à 19 h 00, ce qui n'était jamais arrivé. On n'a jamais recensé autant de

chutes. Une fille a fini à l'hôpital ou des choses comme ça. Les membres du COC qui souvent devaient conduire, faisaient des journées de 4 h 00 et se réveillaient le matin à 7 h 00. Les prochaines Collégiades, normalement, sont prévues à Dijon. Le COC a déjà été nommé au cas où ça se passerait et souhaiterait entrer en contact avec l'administration pour revoir, peut-être, notamment ces 3 jours et, en général, travailler bien en amont pour que les risques soient évités et que ce soit un événement festif qui se passe bien. Un mail avait été lancé le 5 avril sans réponse, malheureusement. On en appelle à ce que l'administration rentre en contact aujourd'hui avec le nouveau COC pour permettre à ces Collégiades de rester un moment festif. Il y a notamment une publication Instagram sur le compte de Sciences Po pour montrer que c'est un événement aussi dont on se glorifie. Même s'il a été dit sur ce post que ça a duré une semaine, c'était 3 jours de fête. C'est bien si ça se passe en toute sécurité et en collaboration entre la communauté étudiante et l'administration. Le 2<sup>e</sup> point a été sur la procédure CEIP. Ça fait plusieurs fois qu'on est contacté par des étudiants qui disent que les procédures n'avancent pas. Moi-même, pour en avoir lancé 2 et en avoir accompagné 2, j'étais revenue la dernière fois en disant qu'on nous avait dit qu'il y avait un membre juriste ou magistrat (on n'a jamais su me dire) qui était en arrêt. Vous m'avez dit que ce n'était pas le cas, mais le fait est qu'aujourd'hui, ça n'avance toujours pas. Je voudrais alerter là-dessus, car des procédures ont été lancées en début de semestre n'ont pas été traitées jusqu'au bout. Aujourd'hui, ça dépasse les 2 mois et c'est important de prendre conscience que les 2 mois ne sont pas respectés. Merci.

### **Sébastien THUBERT**

Je vais répondre sur le point des Collégiades. C'est un heureux événement que la direction soutient. Par contre, nous avons travaillé à raccourcir la durée. Pour vous rassurer, nous avons moins d'accidents sur les terrains de sport que lors des précédentes éditions, si on regarde les premiers chiffres et surtout, nous n'avons eu aucune hospitalisation ni intervention des postes de secours pour une sur alcoolisation de ces événements. Pour l'instant, on a un événement qui a eu pour conséquence d'avoir moins d'effet négatif. On est toujours ouvert et on discutera. L'idée, c'est de ne pas avoir, on l'a vu sur les précédentes éditions, des étirements, ils n'avaient pas moins de fatigue. Je crois que les étudiants sur les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> jours n'étaient pas en très grande forme après des nuits courtes. Les organisateurs n'ont pas le même point de vue, c'est-à-dire que ceux qui nous réclamaient 5 jours ont, maintenant, avec le recul, un regard un petit peu différent. En tout cas, je pense qu'on trouvera un point d'équilibre. L'idée étant à la fois de garantir un événement fédérateur, mais qu'on soit en capacité de bien accompagner, qu'il soit raisonnable au niveau des coûts que ça représente pour les étudiants, même si, l'institution soutient assez fortement cet événement, que ce soit en accompagnement financier ou même humain. Nous travaillons ainsi à une anticipation à 2 ans des Collégiades pour inciter à ce que les équipes, les COC, soient constituées en janvier 2 ans avant, c'est-à-dire que les 1<sup>res</sup> années d'un campus puissent être mobilisées à partir du mois de janvier et que l'équipe de préfiguration commence à œuvrer quasiment un an et demi avant l'événement. On sait que ce sont des événements qui sont plus lourds. On va voir la difficulté que ça va être sur le campus de Dijon parce que l'équipe administrative est plus réduite, nous allons devoir renforcer de notre côté cet accompagnement-là. Cette année aussi nous avons testé l'accompagnement par des étudiants de Master. Les retours sont plutôt assez positifs parce qu'ils sont dédiés sur des missions particulières, sur la réduction des risques en milieu festif, etc., et surtout, ils sont des associatifs, ils ont l'expérience. On trouve que c'est un modèle qui est intéressant.

### **Mathieu VICHERAT**

Juste pour compléter pardon. On ne fait pas de numérologie, donc on n'est pas sur 5, 3 ou 4 de manière symbolique. 5 jours, c'était trop, car on avait pendant 48 heures des équipes qui n'étaient plus dans la compétition et qui, du coup, posaient des sujets divers et variés et, pardon de le dire, des élus qui revenaient vers nous en disant que ce n'était pas possible, qu'on ne pouvait plus accueillir les Collégiades pour telle ou telle raison. Du coup, il y a eu ce raccourcissement. Je ne suis pas buté là-dessus. Si ça doit être 3 jours et demi, même 4, je veux bien qu'on en discute. Simplement 5 jours c'était trop, 3 peut-être qu'il y a des contraintes, il faut qu'on fasse le retour d'expérience avec le COC. En revanche, il y a quelque chose qui me paraît très important, c'est que le fait de chaque année remettre l'ouvrage sur le métier, sur la constitution de l'association, sur toutes les dimensions juridiques me paraît compliqué. J'aimerais bien qu'on crée une association permanente qui puisse être d'une certaine manière utilisée par les différents campus, parce que je sais que ça prend un temps fou aux organisateurs, l'association de Poitiers m'en a parlé, de recréer à chaque fois l'association en préfecture, toutes les procédures, les certifications, etc. Je pense qu'on a aussi à avancer là-dessus pour gagner du temps.

### **Angèle KEIME VANDUICK**

Le COC à Dijon, en l'occurrence, a été bien nommé un an et demi à l'avance, puisque c'était en février. On essaie de renforcer ce truc-là. Sur l'alcoolémie, il faut rester sur des cadres du type bars qui ferment à 2 h 00, tout le monde était d'accord, même les représentants qui ont dit que ça leur a permis d'avoir des gens à l'heure sur le terrain à 8 h 00. D'ailleurs, je pense que c'est fini les soirées qui se finissent à 6 h 00. Ça n'existera plus. Par contre, on a quand même eu nombre de gens envoyés à l'hôpital rien que sur la journée du mardi : 16 personnes ont fini à l'hôpital. J'ai un témoignage, un sms du COC 2023 : « On aurait tellement apprécié de se faire 15 jours supplémentaires, donc c'est vraiment tout ce qui est appelé ». Merci beaucoup pour l'attention et pour la procédure CEIP.

### **Léonard GOURINAT**

Sur la CEIP, on a une collaboratrice de la DJAM qui est mise à disposition de la CEIP qui en arrêt maladie et qui normalement devrait revenir bientôt. Quelqu'un d'autre est arrivé, qui a été recruté. Il y a eu un renforcement, ce qui est une très bonne nouvelle, des moyens de la CEIP et des moyens de la direction juridique qui sont mis à disposition de la CEIP. Le traitement repart nettement à la hausse de manière très importante.

### **Alain CHATRIOT**

Un point lié à un élément d'actualité, c'est juste pour l'avoir en tête. Ça ne va pas durer longtemps, mais on va avoir un peu de médias autour de ça. Vous avez peut-être lu ce matin l'article mis en ligne à 6 h 00 sur le site du Monde concernant des procédures choisies par le collègue de l'IEP de Bordeaux dans la gestion de leur algorithme par rapport à Parcoursup. C'est en Une du Monde et ça vient d'être mis en ligne il y a quelques minutes. Je me demandais s'il faudra ou pas y apporter une réponse, puisque ce matin, l'article qui parlait ouvertement est très clairement de l'IEP de Bordeaux, un de nos collègues politistes que nous connaissons bien, utilisait comme illustration la grille du 27 de la rue Saint-Guillaume. Ça rappelait les éléments de confusion médiatique qui peuvent parfois se produire. On sait combien cette question est importante dans l'évolution de notre institution. Je pense qu'il faut qu'on puisse avoir un discours assez précis si on est à nouveau interpellé sur ces questions. C'était vraiment un point d'actualité lié aux médias.

### **Louise WAGENER**

Trois points, mais je fais vite. Le premier point est sur la suppression des cours de coréen à Paris. On veut tirer la sonnette d'alarme, car la langue coréenne est de plus en plus apprise en France et de plus en plus de personnes s'intéressent à la culture coréenne. On ne comprend pas pourquoi il y a cette suppression de cette langue à Paris, sachant qu'au Havre les étudiants commencent à l'apprendre, et de manière générale, en fait, il y a tout un problème de réduction de l'offre de langue et de délocalisation des cours vers l'INALCO. 2<sup>e</sup> point, par rapport à la remise des diplômes pour les étudiants du collège universitaire, il n'y a pas de cérémonie qui est faite, il n'y a rien, juste un petit mail qui est envoyé. On sait que pour certains étudiants et étudiantes qui partent de Sciences Po après le collège universitaire et qui rejoignent d'autres Masters, c'est important pour eux, ça peut être un moment important de tous se retrouver autour d'une cérémonie, même très modeste, d'avoir un petit temps d'échange et de célébration de la fin de leur licence. 3<sup>e</sup> point concerne les bâtiments du campus de Nancy. Je pense que vous le savez, nous n'avons pas d'espace de restauration. Or, nous avons des bâtiments dans le campus de Nancy qui appartiennent à Sciences Po qui sont inutilisés et en bon état. Tous les étudiants se demandent pourquoi ces bâtiments ne peuvent pas être utilisés pour créer des salles de restauration, des salles pour des associations, un local syndical, ou que sais-je. Il y a énormément de bâtiments qui sont là et qui appartiennent à Sciences Po dont on ne fait rien. Merci.

### **Antoine DUFRUIT**

Je vais être rapide. C'est un marronnier, la question des partenariats de notre école avec certaines entreprises privées. On appelle, et sans attendre, à ce qu'on revoit tous ces partenariats loin de critères objectifs. Un peu plus dans l'actualité, il y a 3 mois : en février de cette année, la BNP Paribas a reçu deux assignations en justice, notamment par l'association Notre affaire à tous, l'une pour son action dans la déforestation au Brésil, l'autre pour sa responsabilité dans le changement climatique et le non-respect du devoir de vigilance. Je m'y prends en avance, mais on peut quand même l'établir dès maintenant. Il me paraît évident que si ces contentieux vont jusqu'au bout et si la responsabilité de la

BNP Paribas est reconnue, ça signifie la fin de tout partenariat avec cette entreprise. J'aimerais simplement l'entendre de votre part pour que ce soit bien clair, merci beaucoup.

### **Mathieu VICHERAT**

La première chose, c'est qu'on vit Sciences Po comme un diplôme et une scolarité sur 5 ans. D'ailleurs, quand on parle de questions d'orientation, vous tenez au fait qu'il n'y ait pas de rupture entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année. Donc, là vous demandez une forme de rupture en termes de diplomation. C'est juste pour des sujets de cohérence. Je ne dis pas que j'y suis opposé, je dis juste que la logique, c'est 5 ans. Il y a 13 % des élèves du bachelor qui ne poursuivent pas leur scolarité en Master. On parle de 13 % versus 87 % qui continuent et qui seront diplômés avec une cérémonie de diplomation en 5<sup>e</sup> année. La demande m'a été faite sur certains campus de se dire est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir, a minima, une petite cérémonie marquant la fin de la scolarité. Ce que j'ai dit à la collègue directrice du campus de Poitiers qui a posé la question, c'est de voir avec les autres campus pour faire une logique un peu commune s'il y avait aussi cette demande. Si c'est le cas, je n'y suis pas complètement opposé. Après, il y a notamment la question du nombre. Je pense à Reims notamment où cela devient quand même une grosse organisation. Je ne suis pas opposé sur le principe, je dis juste qu'on va en discuter, on va regarder ce que l'on peut faire. Sur la question du mécénat, je tiens à rappeler plusieurs choses. La première, c'est qu'on a un comité des dons. On est la seule institution universitaire, la seule grande école à avoir un comité des dons pour regarder d'un point de vue éthique ce qui se passe en matière de mécénat. J'ajoute que le représentant au sein de cette instance du comité des dons est un collègue à vous de Nova qui, du coup, peut tout à fait dans le cadre de ce comité interpellé sur les différents sujets. Ne me faites pas dire des choses par rapport à ce qui va se passer, on verra. Par ailleurs, je vous indique une chose très importante, c'est qu'on a ajouté dans la charte des dons, vous le savez peut-être, le fait que les entreprises devaient se conformer aux accords de Paris et aux objectifs de développement durable. On a ajouté cela et en plus, on a ajouté une clause déontologique sur le fait qu'il était hors de question qu'il y ait la moindre immixtion des mécènes et des entreprises sur les enseignements et la recherche. On peut se dire qu'on est toujours en voie d'amélioration, mais franchement, comparez-vous à toutes les autres grandes écoles, à toutes les autres universités, Sciences Po est la plus avancée en matière de déontologie sur le mécénat. On a mis en place toute une série de dispositifs. C'est moi qui ai souhaité qu'il y ait un étudiant dans le comité des dons, ce qui n'était pas le cas avant que j'arrive. Ce sera discuté dans le cadre du comité des dons, ce sera discuté ici, je ne réponds pas par avance à partir de procédures en cours.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Pour le coréen, je veux préciser qu'il ne s'agit pas d'une annulation ou d'une suppression, mais d'une suspension pour des raisons d'effectifs. La situation que nous rencontrons cette année et celle que nous aurions dû rencontrer l'an dernier. Nous avons essayé de «sauver» pour l'année universitaire l'apprentissage de la langue coréenne en mettant en place des dispositifs hybrides, notamment des groupes de niveau, et cela n'a pas fonctionné. Pour résumer, c'est à la demande des étudiants que nous avons suspendu ce dispositif cette année. En fonction des effectifs, que nous connaissons déjà pour les étudiants qui viennent de 3<sup>e</sup> année, car vous savez que les choix de Master comprennent aussi les choix de langue. Le département des langues est bien conscient de cette situation. On a rencontré les deux enseignants de coréen pour leur expliquer la situation. Ils ont eux-mêmes reconnu que ce qui s'est passé cette année à titre expérimental, pour essayer de sauver la situation du coréen, n'a pas fonctionné. Nous allons diriger ces étudiants vers l'INALCO qui est l'institution la plus reconnue sur l'apprentissage des langues orientales et accompagner cette situation. Si l'année prochaine, les choses changent en termes d'effectifs... pour vous donner un exemple concret de la grande agilité du département des langues, nous allons créer cette année des cours d'arabe dialectal maghrébin et de syro-libanais à la demande d'étudiants qui vont sur le terrain et qui ont besoin de cet apprentissage. On n'est pas du tout dans une logique ni de diminution ni de fermeture de la carte, mais plutôt d'adaptation en fonction des effectifs. A Nancy, il me semble que vous avez un restaurant universitaire qui n'est pas très loin du campus. Je me trompe peut-être ? Vous êtes d'accord avec moi, il y a bien un restaurant universitaire à une dizaine de minutes de l'institution.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup à toutes et tous. Je vous souhaite une bonne journée. À la prochaine séance le 20 juin.

*Dina WAKED lève la séance à 11 h 20.*